This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 822,491

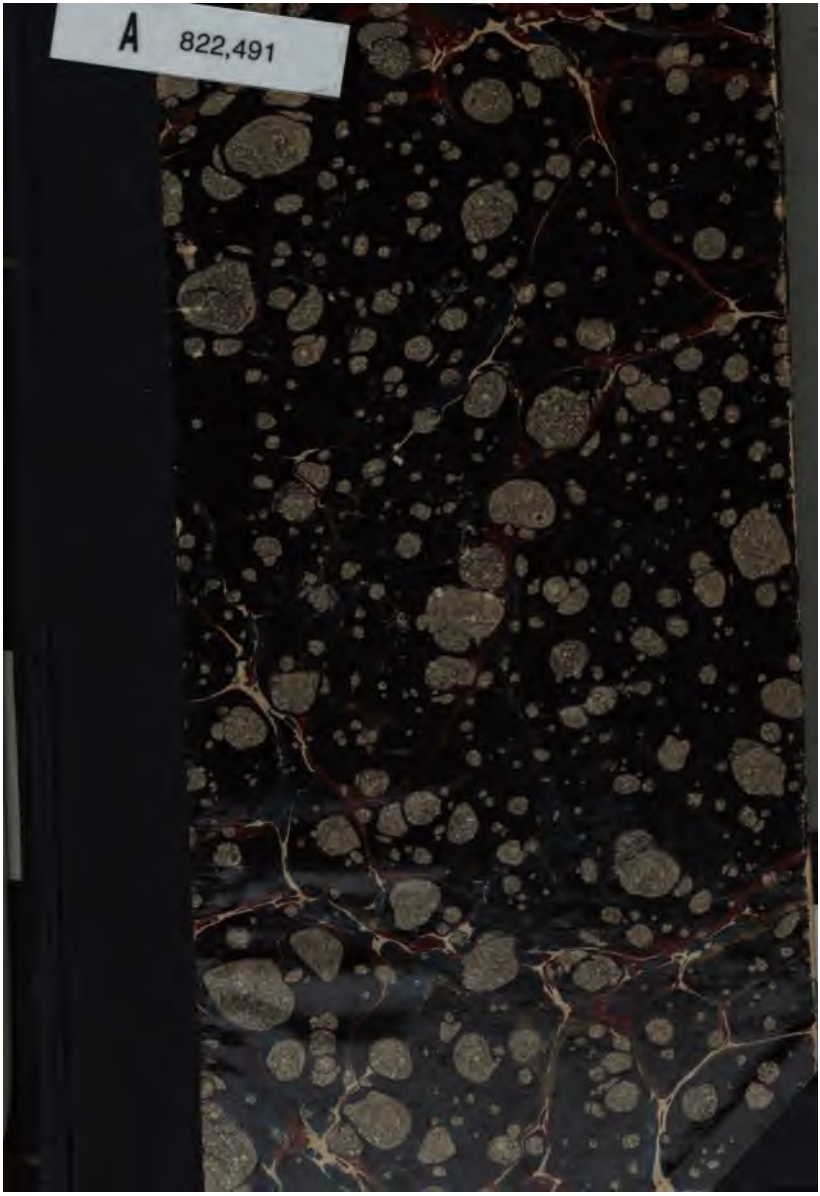

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
LIBRARIES

VIE

DE

LOUIS-PHILIPPE-JOSEPH,

DUC D'ORLÉANS.

Abrégé chronologique de l'histoire de la révolution, jusques et compris le Concordat, 3 gros vol. in-12, de 500 pages chacun, par Fantin Désodoards, avec son portrait. . . . . 7 l. 10 s.

Histoire du théâtre français, pendant la Révolution, avec les portraits de Brizard, Préville, Désessarts et mademoiselle Joly, 4 vol. in-12, par Etienne et Martainville. . . . . 6 l.

Vie de Chrétien-Guillaume Lamoignon de Malsherbes, Ancien premier président de la cour des Aides, Ministre d'Eat, membre de l'Académie, etc. par Etienne, in-12, portrait. . . . . 2 l.

Histoire d'un Géan, écrite par un Nain, in-12, fig. . . . . 2 l.

Vie de Rivarol ainé, 2 vol. in-12, portrait. . 3 l.

Souvenir d'un déporté, Par P. Villiers; in-8. 3 l.

Histoire du général Bonaparte, troisième édition, 2 vol. in-12, portrait. . . . . 3 l. 12 s.

Histoire du général Moreau, in-12, portrait. . 2 l.

Histoire des généraux Desaix et Klébert, in-12, leurs portraits . . . . . 2 l.

Histoire du général Pichegru, in-12, portrait. 2 l.

Romans de Pigault-Lebrun, 20 vol. in-12, fig. 34 l

VIE
POLITIQUE
DE
LOUIS-PHILIPPE-JOSEPH,
DERNIER
DUC D'ORLÉANS.

A PARIS,

Chez Barba, Libraire, Palais du Tribunat, galerie derrière le Théâtre Français de la Répub. N° 51.

An X. (1802.)

129934:190

VIE

DE

LOUIS-PHILIPPE-JOSEPH,

DERNIER

DUC D'ORLÉANS.

Le personnage fameux dont nous allons donner la vie au public, offre le contraste le plus étonnant d'ambition et de lâcheté, d'audace et de faiblesse, d'avarice et de prodigalité; sa conduite politique est encore une énigme aux yeux de beaucoup de gens, tandis que d'autres, entassant mensonges sur mensonges, contradictions sur contradictions, ont révélé au public de prétendus détails historiques, enfantés

par leur imagination déréglée, et véritables romans, auxquels personne ne peut ajouter la moindre croyance. Au reste, on s'égarera toujours au milieu de ce dédale d'événemens et d'intrigues, si on n'écarte d'une main hardie les ronces qui en ferment les avenues.

Nous nous sommes attachés, en publiant cet ouvrage, à ne recueillir que des faits authentiques, et si nous en tirons quelquefois des conséquences, c'est toujours avec cette modération, cette impartialité qui doivent guider la plume d'un historien.

Louis-Philippe-Joseph d'Orléans était né à Saint-Cloud, le 13 avril 1747, de Louise-Henriette de Bourbon-Conti et de Louis-Philippe d'Orléans. Son père était un prince pacifique; sa vie n'a été signalée que par son mariage clandestin avec madame de Montesson. Quant à Louise-Henriette de Bourbon, sa mère, elle passe pour avoir été la

Messaline de son siècle ? peut-être a-t-on exagéré le récit de ses débordemens ; car on a été jusqu'à dire, qu'errant sous les galeries de son palais avec les plus viles prostituées, elle se servait du premier venu pour satisfaire son horrible lubricité.

On a même prétendu que Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, son fils, devait le jour à un cocher, qu'elle admettait dans la couche nuptiale, et il faut convenir que la bassesse, la corruption et les goûts de ce prince n'ont pas peu contribué à accréditer un bruit peut-être dénué de fondement.

On lui donna les maîtres les plus habiles, les professeurs les plus distingués ; mais, incapable de se livrer à la moindre application, il s'affranchit de l'étude des sciences, pour s'abandonner tout entier aux exercices du corps. L'équitation, la chasse, la natation, occupèrent tous ses loisirs.

Personne n'excellait comme lui à conduire un char, et de-là des propos malins, des rapprochemens perfides sur son origine prétendue.

D'Orléans n'était pas né méchant; mais, élevé comme tous les princes à l'école de l'hypocrisie et de l'adulation, il se livra à ses penchants vicieux, et s'enfonça dans la fange du crime, sans qu'on ait eu le courage de lui en montrer la difformité.

Sa taille était régulière et bien proportionnée, sa figure très-agréable, et son maintien noble et décent. Sur la fin de ses jours, la débauche avait bourgeonné son visage; mais dans sa jeunesse, c'était un des plus beaux princes qui figurassent à la cour.

Il traita toujours ses serviteurs avec bonté; quelquefois même il donna des preuves de sensibilité. On a beaucoup parlé, dans le tems, des traits que nous allons citer.

Ayant blessé à la chasse un de ses

coureurs, on le vit pleurer amèrement. Il donna ordre de mettre du fumier sous les fenêtres du blessé, pour que le bruit ne l'incommodât point; s'étant apperçu qu'on ne l'avait pas fait, il entre dans l'écurie, prend une fourche, et place lui-même le fumier. Quelqu'un de sa maison l'ayant trouvé sur le fait, il défendit expressément que l'on parlât de sa bonté. Un de ses jockeys se noyait, le duc s'élance dans la rivière, et lui sauve la vie. Le petit malheureux le remerciant à genoux : Mon ami, lui dit le prince, la seule chose que j'exige de ta reconnaissance, c'est de ne pas te faire couper les cheveux si courts, pour qu'une autre fois j'aie moins de peine à te sauver, si le même accident t'arrive en ma présence.

Enveloppé dans une lévite à triple collet, il se promenait à pied dans l'allée de Long-Champ, le jour des Ténèbres. Il heurte vivement, par

inadvertance, un particulier, qui lève sa canne et le frappe. Le prince voit la garde accourir : *Sauve-toi, malheureux*, lui dit-il, *je suis le duc de Chartres.*

Par une inconcevable manie, il aimait à passer pour un homme dur, et il était affligé qu'on fît l'éloge de son cœur ou de sa sensibilité.

Etalant le luxe le plus somptueux dans les grandes occasions, ses vêtemens ordinaires étaient d'une extrême simplicité ; il aimait à se confondre dans la foule, et ne se trouvait jamais plus heureux que lorsqu'il lui était possible de s'affranchir de la gêne de l'étiquette.

Mais sa popularité devint bientôt telle, qu'il fréquentait la plus vile canaille. Semblable à Néron, qui allait détrousser les passans sur les grandes routes, il parcourait de nuit les rues de la capitale, avec une bande

de polissons, et s'amusait à casser les vitres et les réverbères. Vingt fois il fut arrêté par la police, et obligé de faire connaître son rang, pour se soustraire à la rigueur des peines correctionnelles. Sa passion pour les femmes ne servit pas moins à mettre en évidence ses goûts crapuleux et orduriers; les dernières prostituées de Paris étaient celles à qui il s'adressait de préférence. Sa première maîtresse en titre fut la fameuse Duthé, dont le nom seul fait naître l'idée de tout ce que le libertinage et la débauche ont de plus honteux. Il passa successivement dans les bras des courtisannes les plus dévergondées, et s'attira le mépris de tous les honnêtes gens.

Louis XVI, prince religieux et ami des bonnes mœurs, conçut dès-lors la plus souveraine aversion pour un prince qui, au lieu d'ajouter par ses vertus à l'éclat de sa naissance, le

ternissait par son inconduite et ses vices.

Le duc de Chartres fut marié à la fille du duc de Penthièvre. Des richesses immenses, un caractère aimant, un excellent cœur, une piété douce, éclairée, telle était la dot que lui apporta cette princesse infortunée, qui fut toute sa vie un modèle de vertu et de résignation, et qui traîne aujourd'hui, loin de sa patrie, une pénible et douloureuse existence.

Le duc de Penthièvre, grand amiral de France, n'avait que deux enfans; sa fille, mariée au duc de Chartres, et le prince de Lamballe, qui épousa Marie-Thérèse-Louise de Savoie-Carignan, dont chacun connaît la fin déplorable.

Le prince de Lamballe, à peine âgé de vingt-un ans, était un des compagnons de débauche du duc de Chartres. Les plus horribles excès

énervèrent bientôt ses forces, et il mourut peu de mois après son mariage, sans laisser de postérité.

La fortune du duc de Chartres se trouvait doublée par la mort de ce prince; aussi l'a-t-on attribuée au calcul infâme de son avarice, et en effet ce fut lui qui débaucha son beau-frère, qui éteignit dans son jeune cœur toute idée de religion, et qui, prévoyant bien que sa santé frêle et chancelante ne pourrait résister long-tems à un pareil train de vie, conçut le projet barbare de le précipiter dans le tombeau, pour s'enrichir de ses dépouilles.

D'Orléans, tout prodigue qu'il parut, était foncièrement avare. Il avait l'ambition de devenir le plus riche particulier du royaume, et, frondant dès lors tous les usages de la cour, où il était mal reçu, il voulait s'en

composer une, et étonner le peuple. par son luxe et sa magnificence.

La place de grand amiral, qu'occupait le duc de Penthièvre, son beau-père, était lucrative, et dans l'espoir d'en obtenir la survivance, il fit tous les efforts possibles pour devenir marin.

Il commença par faire la campagne de 1775, sur l'escadre d'évolutions, et sembla fort occupé de tout ce qui concernait la marine. Il avait pour mentor le chevalier de l'Angle, enseigne de vaisseau, qu'il prit en grande amitié, et qu'il s'attacha depuis en qualité de gentilhomme de sa chambre.

De retour à Paris, il se plongea plus que jamais dans la crapule ; il passait sa vie dans les tripots et les académies. Il était même au jeu d'un bonheur surnaturel, et on cessera d'en être surpris, lorsqu'on saura qu'il avait acheté à Curtius l'art de filer les cartes, et qu'il avait parfai-

tement profité des leçons de ce grand maître. Ainsi s'expliquent les bénéfices immenses qu'il fit en Angleterre, et qui l'en eussent fait chasser comme le dernier des escrocs, s'il n'y eût été revêtu d'un caractère public.

La guerre avec les Anglais, qui éclata en 1778, vint encore une fois l'arracher des bras de ses maîtresses. Il partit pour Brest au mois d'avril, et reçut à son arrivée les félicitations de tous les chefs de l'armée navale.

Une antipathie funeste divisait les officiers de la marine royale et ceux de la marine marchande. Il s'efforça de la faire cesser, et les invita pêle-mêle à un grand festin, où il leur fit observer que le célèbre Dugué-Trouin et le fameux Jean-Bart étaient sortis de la classe marchande, et qu'enfin lui, duc de Chartres, se ferait honneur de servir avec eux.

Enfin, la flotte reçut ordre de

mettre à la voile. M. d'Orvilliers, vice-amiral, commandant en chef, était à la tête de la première division; M. Duchaffaud avait la seconde, sous ses ordres, et le brave Lamotte-Piquet commandait la troisième, conjointement avec le duc de Chartres.

Celui-ci écrivit, avant son départ, une lettre où respirait un ton martial, une ardeur belliqueuse, dont le public fut complètement la dupe. Il oublia sa vie privée pour admirer son courage, et déjà il l'élevait au rang des plus illustres capitaines, avant que des faits eussent justifié la confiance qu'inspiraient ses discours. Le 27 juillet, les deux escadres se rencontrèrent, et après un combat où l'avantage fut incertain, notre flotte rentra le 30 août dans la rade de Brest.

Le duc de Chartres montait le vaisseau le St.-Esprit, et ce fameux guerrier se tint prudemment à fond de cale tout

le tems que dura le combat. L'amiral en chef avait beau lui faire des signes de ralliement, il eût été immanquablement fait prisonnier, si d'autres vaisseaux ne fussent venus le dégager; de sorte que la crainte de perdre un aussi illustre captif, nous empêcha de profiter de nos premiers avantages, et facilita la retraite de l'ennemi.

Cependant, à peine le duc de Chartres fut-il de retour à Brest, qu'il expédia un courier extraordinaire à Paris, pour annoncer sa grande victoire, et il y arriva lui-même le 3 août, à quatre heures du matin.

Il eut l'effronterie de se présenter au roi, et de lui rendre compte de tous les détails d'un combat qu'il n'avait pas vu; il se rendit ensuite de Versailles à Paris, et trouva les avenues de son palais encombrées d'un peuple nombreux, qui faisait éclater les plus vives acclamations.

Après s'être rassasié tout à son ais de l'adulation publique, il vint l soir à l'Opéra, où sa présence excit l'enthousiasme universel, et où l reçut une couronne de laurier, a milieu des plus bruyans applaudis semens.

Cependant les gens sensés ne virent pas une grande victoire dans une affaire insignifiante, et on murmurait tout bas de l'impudence d'un homme qui se présentait comme un triomphateur, lorsque sa lâcheté avait compromis toute l'armée. Des propos malins circulèrent bientôt dans Paris; le couplet suivant fut chanté dans toutes les sociétés.

AIR : *Chanson, chanson.*

TEL cherchant la toison fameuse,
Jason, sur la mer orageuse,
Se hasarda.
Il n'en eut qu'une, et pour tes peines,
Nous t'en promettons deux douzaines,
A l'Opéra.

Le duc de Chartres, qui eut toujours à ses gages une troupe de pamphlétaires et de petits poètes, fit répliquer à cette épigramme par une autre chanson, où l'on célébrait sa valeur.

AIR : *Du Lapin.*

Mes amis, chantons en refrain,
Ce héros, ce dieu, ce lutin
Qui plaît, qui bat,
Aime et combat,
Et fait bien tout cela.
Oui, d'accord ou non,
Chantons son nom,
Pour celui-là,
Jamais la voix ne se fatiguera.

Cette fameuse victoire d'Ouessant ne flatta pas infiniment le roi, qui envoya ordre au duc de Chartres de repartir sur-le-champ, et à l'escadre de remettre à la voile, pour aller chercher l'amiral ennemi, l'attaquer ou le bloquer dans le port où il s'était retiré. Après une promenade de quelques

mois, le prince revint subitement à Paris ; mais l'accueil qu'il reçut fut bien différent de celui qu'on lui avait fait à son premier voyage.

La vérité, qu'on veut en vain cacher au public, perce insensiblement les nuages dont on cherche à l'obscurcir ; son éclat frappe tôt ou tard les yeux, et fait tomber le voile grossier de l'imposture et de l'erreur.

On savait alors à quoi s'en tenir sur la prétendue bravoure du duc de Chartres ; car on était instruit des moindres détails du combat. Lorsqu'à son retour il se rendit à l'Opéra, il ne reçut que de faibles applaudissemens. Il entra précisément au moment où Legros, premier acteur, paraissait sur la scène ; aussi le prince ayant fait une inclination de tête pour saluer le public, un homme, placé au parterre, s'écria tout haut : *Eh ! Monsieur, vous vous trompez, c'est l'acteur qu'on applaudit.*

Des propos malins circulaient dans toutes les loges; on disait plaisamment : *C'est un prince qui revient de la campagne, et non de faire campagne.* Le vieux comte de Maurepas était ce même soir à l'Opéra, dans la loge de M. Amelot : Ah ! ah ! dit celui-ci, voilà M. le duc de Chartres qui entre, c'est lui qu'on applaudit. M. de Maurepas, toujours gai, répondit par ces deux vers :

Jason partit, je le sais bien;
Mais que fit-il?.... Il ne fit rien.

Le public, qui s'enthousiasme si facilement, finit par couvrir de boue l'idole qu'il encensait la veille. On eut la méchanceté d'observer que le duc de Chartres, ayant à peine dit quelques mots à son adorable épouse, l'avait abandonnée pour courir de loge en loge et se fixer ensuite dans celle du prince de Soubise, toujours remplie de danseuses et autres prêtresses

de Vénus. On remarqua, avec indignation, que le duc baisait publiquement la main à ces courtisannes impudiques, et semblait fouler aux pieds les lois de la décence et toutes les considérations.

Il ne tarda pas à être saturé d'outrages dans les sociétés où il se montrait ; sa fausse bravoure devint l'objet de toutes les conversations, et donna lieu aux épigrammes les plus mordantes.

Il essuya à un bal masqué des propos fort désobligeans. Une dame, dont le visage était découvert, lui entendit dire à un de ses amis : *Pour celle-ci, c'est une beauté passée.* — *Ma foi, monseigneur,* répond la dame en se retournant, *ma beauté était aussi fragile que votre renommée.*

Un autre jour il se trouvait dans un cercle, et faisait d'une dame, dont il avait peut-être éprouvé les rigueurs, le portrait le plus désavantageux. Sa

figure, disait-il, est laide, son teint livide, sa bouche immense. *Monseigneur*, répondit cette femme qui était présente, et qu'il n'avait point apperçue, *il paraît que vous ne vous connaissez pas mieux en signalemens qu'en signaux.*

Cependant il s'agitait dans tous les sens pour obtenir la survivance de la charge de grand-amiral ; mais le roi se prononça fortement contre sa demande, et il échoua dans son entreprise.

Le duc d'Orléans était profondément haineux, vindicatif; aussi jura-t-il, dès cette époque, une éternelle inimitié au malheureux Louis XVI.

La rage dans le cœur, il cessa de paraître à la cour, et méditant les plus affreux projets de vengeance, il se rallia à tous les ennemis de l'autorité royale.

Mais il avait besoin d'acquérir de

la popularité, et il sollicita, de la manière la plus basse, un grade dans l'armée. La note qui suit était écrite de la main du roi, au bas de son placet.

« Le roi, voulant donner à M. le » duc de Chartres un témoignage dis- » tingué de sa satisfaction, et prou- » ver qu'il est également content de » son zèle et de la capacité qu'il a mon- » trée pour son service dans toutes » les occasions, et particulièrement » au combat d'Ouessant, du 27 juillet » dernier, vient de créer pour lui la » charge de colonel général des hus- » sards des troupes légères, avec un » régiment colonel général, pour le- » quel M. le duc de Chartres travail- » lera avec sa majesté. »

Cette manière de récompenser un marin donna lieu à des réflexions piquantes, et à d'amères plaisanteries qui ne servirent qu'à augmenter sa rage. Cependant, il n'en accepta pas

moins cette nouvelle place ; mais il demanda au ministre que cette faveur royale ne fût pas annoncée dans la gazette de la cour, parce qu'elle était *de trop mince importance.*

Il espérait cependant bien en profiter, et il se disposait à partir pour l'armée, sans doute avec le dessein de s'y faire un parti, lorsque le roi, en lui défendant de s'y rendre, dut le convaincre que son grade était purement honorifique, et qu'il n'était nullement dans l'intention d'utiliser ses services.

Il crut devoir insister, et la reine lui écrivit, à cet égard, la lettre suivante :

« Le roi est informé et mécontent, » Monsieur, de la disposition où vous » êtes de rejoindre son armée. Le » refus constant qu'il a cru devoir » faire aux instances les plus vives de » ce qui le touche de plus près, les » suites qu'aura votre exemple, ne me

» laissent que trop voir qu'il n'admet-
» tra ni excuse, ni indulgence... La
» peine que j'en ai m'a déterminée à
» accepter la commission de vous
» faire connaître ses intentions qui
» sont très-positives. Il a pensé qu'en
» vous épargnant la forme sévère
» d'un ordre, il diminuerait le cha-
» grin de la contradiction, sans retar-
» der votre soumission. Le tems vous
» prouvera que je n'ai consulté que
» votre véritable intérêt, et, qu'en
» cette occasion comme en toute
» autre, je chercherai toujours, Mon-
» sieur, à vous prouver mon sincère
» attachement. »

MARIE-ANTOINETTE.

On doit bien se figurer quel fut le mécontentement du duc, lorsqu'il s'aperçut qu'il était réduit à un rôle absolument passif, et qu'il allait être en butte à la risée publique. Aussi ne prenait-il plus la peine de déguiser sa

mauvaise humeur. La reine étant accouchée, peu de tems après, d'une princesse, de grandes réjouissances eurent lieu dans Paris, et tous les édifices publics furent illuminés. On remarqua que le Palais-Royal seul l'était de la manière la plus mesquine, ce qui fit dire à une femme de la cour: *Ah! mon Dieu, voilà une illumination qui a l'air de bouder.* Ce bon mot courut de bouche en bouche, et fut répété jusques dans l'appartement de la reine.

Les dépenses excessives que faisait le duc de Chartres, le mirent dans la nécessité de recourir aux expédiens. Alors on lui conseilla de faire faire des boutiques autour de son palais. Les propriétaires des maisons voisines jetèrent les hauts cris; les représentations les plus énergiques furent adressées au prince; mais il répondit formellement qu'il était le maître de faire valoir son bien tout comme cela lui

plaisait. L'inutilité de cette démarche engagea les propriétaires à lui envoyer une députation solemnelle, composée des plus distingués d'entre eux. Après les avoir fait attendre très-long-tems, il vint, en robe-de-chambre et en caleçon, leur déclarer que toutes leurs représentations étaient inutiles, et qu'il lui fallait de l'argent.

L'orateur de la députation lui fit observer qu'il s'embarquait dans une affaire dont il ne viendrait pas aussi facilement à bout qu'il le croyait. Nous avons, dit-il, deux millions à dépenser ; et moi quatre, répliqua le prince, en leur tournant le dos. Cette affaire le dépopularisa entièrement ; mais son avarice l'emporta sur le désir qu'il avait toujours eu de mériter la faveur publique.

Il vit pleuvoir de tous côtés des épigrammes et des bons mots sur son projet ; le roi, lui-même, qui ne se piquait pas

pas de bel esprit, lui fit, à cet égard, quelques réflexions malignes.

Le duc de Chartres était présent lorsqu'on parlait devant sa majesté de la comédie du Roi de Cocagne. Il ne manquait à ce fou-là, dit Louis XVI, que de faire bâtir dans son jardin. C'est à la même occasion qu'il lui adressa un mot aussi piquant : *Ah ! ah ! M. le duc de Chartres, vous allez donc avoir des boutiques ; on ne pourra plus guères espérer de vous voir que les dimanches.*

On eut beau distribuer des pamphlets et graver des caricatures ; on eut beau le siffler jusques dans son propre jardin, il n'en suivit pas moins son plan, et la fatale coignée abattit en quelques jours ces grandes allées si célèbres, le rendez-vous de tous les étrangers, de tous les élégans et de tous les fripons.

Il continuait de se livrer aux

excès de la débauche, et déjà le vice avait apposé son cachet sur sa figure (1).

---

(1) D'Orléans, comme on le sait, était extrêmement bourgeonné. Il circula, dans le temps, une anecdote assez plaisante, que nous croyons devoir rapporter.

Un petit-maître Gascon était très-occupé à trouver les moyens de se distinguer par une élégance recherchée dans son habillement de petit deuil. Le frac écarlate avec broderie lui paraissait déjà trop commun. Le dieu du goût, le duc de Chartres, dit-il à un de ses amis, n'a-t-il donc rien imaginé de plus nouveau, de plus piquant? Si fait, lui répondit-on; il parut hier à Versailles avec un habit noir et des boutons rouges... Aussi-tôt l'habit est commandé, on envoie vingt fois chez le tailleur, il est enfin livré au moment de partir pour l'Opéra.

Notre Gascon entre dans la salle d'un air triomphant, il est assailli de huées et de ris moqueurs. — Vous m'avez donc trompé, dit-il à son ami. — Non, en vérité, répond le plaisant; le duc de Chartres a été à la cour, comme je vous l'ai dit, avec un habit noir, mais les boutons rouges étaient sur son visage.

Il ne tarda pas à exercer encore une fois la malignité publique. Le chevalier de Bonnard, militaire et homme de lettres distingué, était gouverneur de ses fils ; mais il fut tellement abreuvé d'outrages, qu'on le força de donner sa démission. Le duc de Chartres nomma à sa place madame de Genlis, qui était déjà gouvernante de ses filles. Il est d'usage de retirer les enfans des mains des femmes à cinq ou six ans, pour les confier aux soins des hommes ; le duc fit absolument le contraire ; il retira ses enfans des mains d'un homme, pour les remettre entre celles d'une femme ; aussi cet évènement donna-t-il lieu à une foule de brocards. On prétendit que madame la comtesse de Genlis étant gouverneur des enfans de la maison d'Orléans, on allait voir nommer le gros duc de Luynes nourrice du Dauphin. L'aîné des princes, confié aux soins de madame dé Gen-

lis, avait alors huit ans, et l'on mandait, malignement, si mada de Genlis resterait auprès de ce pri dans quelques années. Non, répon un plaisant, alors la gouverna fera sûrement donner la surviva à sa fille.

Les vers suivans ne sont pas moin satyriques; c'est une énigme dor chacun devinera le mot.

Au physique je suis du genre féminin;
Mais au moral, je suis du genre masculin.
Mon existence hermaphrodite
Exerce maint esprit malin;
Et la satyre et son venin
Ne sauraient ternir mon mérite.
Je possède tous les talens,
Sans excepter celui de plaire.
Voyez les fastes de Cythère
Et la liste de mes amans,
Et je pardonne aux mécontens
Qui seraient d'un avis contraire.
Je sais assez passablement
L'orthographe et l'arithmétique;
Je déchiffre un peu la musique,
Et *la harpe* est mon instrument.

A tous les jeux je suis savante ;
Au trictrac, au trente et quarante,
Au jeu d'échec, au biribi,
Au vingt-un, même au reversi.
Pour prix des leçons que je donne
A des enfans sur quinola,
J'espère bien qu'un jour viendra,
Qu'ils pourront le mettre à la bonne.
C'est le plaisir et le devoir
Qui font l'emploi de ma journée.
Le matin, ma tête est sensée,
Mais devient folle sur le soir.
Je suis monsieur dans un lycée,
Et madame dans un boudoir.

Enfin, le roi, fatigué des extravagances du duc de Chartres, lui fit dire qu'il ferait bien d'entreprendre un voyage. Il se détermina à partir pour l'Italie, et cette résolution donna lieu à un autre calembourg. Il devait, disait-on, à son arrivée à Rome, être reçu de l'académie *des Arcades*, personne n'en étant plus digne que lui, et ne connaissant mieux ce genre, puisqu'il en avait rempli son jardin.

Après avoir parcouru l'Italie, il se rendit à Londres, et sembla s'attacher de préférence aux membres les plus marquans de l'opposition. Il loua publiquement la forme du gouvernement anglais, ainsi que l'esprit de liberté et d'indépendance sur lesquels il repose. Les journalistes du tems, qui, pour la plupart, lui étaient dévoués, ne manquèrent pas de recueillir ses moindres paroles, et de les publier comme une satyre contre la monarchie française.

Le duc de Chartres se passionna tellement pour les institutions de l'Angleterre, qu'il voulut, dès cette époque, y envoyer ses enfans, avec madame de Genlis, leur gouvernante, afin qu'ils y fussent élevés loin du faste de la cour et comme de simples citoyens; mais Louis XVI, informé de cette singulière résolution, lui ordonna formellement d'y renoncer, et s'acquit par-là de nouveaux titres à la

haine de ce prince vindicatif et dissimulé.

La nécessité d'achever son Palais-Royal, le ramena enfin à Paris. Cet immense bâtiment, que mademoiselle Arnould nommait le plus grand *Trou-Madame* de la France, exigeait des fonds si considérables, que le duc, pour en obtenir, eut recours à des emprunts et à des entreprises. Il se fit fournisseur général de chevaux, voitures et cochers, à des conditions fort raisonnables, et cette bizarrerie indigne de son rang excita encore plus le mécontentement du roi.

Une autre aventure acheva de le rendre complètement ridicule. On ne parlait alors que des expériences de Montgolfier, qui, s'étant frayé une nouvelle route dans les airs, avait étonné la capitale par le spectacle imposant de son audacieuse découverte.

Le duc de Chartres, qui avait tou-

jours à cœur le mauvais succès de son expédition maritime, voulut prouver qu'il était susceptible de courage; il annonça donc au public qu'il partirait en ballon avec les frères Robert, et il fit construire, en effet, un des plus superbes aérostats qui aient encore paru.

Le jour de l'ascension arrivé, une foule innombrable se porta à Saint-Cloud, qui avait été choisi pour le lieu du départ. Le duc de Chartres s'efforça de faire bonne contenance; mais on s'appercevait facilement à l'altération de ses traits, que l'approche de l'heure fatale ébranlait son courage. Cependant le signal est donné, il se place dans le ballon au milieu des plus bruyans applaudissemens, et s'enlève majestueusement dans les airs. Déjà les ennemis du prince étaient consternés, et ses louanges retentissaient dans toutes les bouches, lorsque tout-à-coup l'aérostat, qui

n'était encore parvenu qu'à une médiocre hauteur, descendit avec une rapidité telle qu'on trembla pour la vie des illustres voyageurs. Par un bonheur inoui, aucun d'eux ne fut blessé ; mais tout Paris savait le lendemain que le duc de Chartres, mourant de peur, avait lui-même déchiré l'aérostat pour regagner la terre, et qu'une ouverture de dix pieds avait occasionné cette descente précipitée qui avait failli devenir funeste. Le dénouement de cette belle expérience donna naissance à mille et un couplets, parmi lesquels nous avons choisi les suivans, qui se chantent sur l'air du vaudeville des Jumeaux de Bergame, et qui sont loin de briller par l'exactitude des rimes.

Quelles frayeurs, quelles alarmes,
Monseigneur vient de nous *causer* !
A t-il donc pu trouver des charmes
A courir un nouveau *danger* ?
Ah ! mon prince, quelle manie !

Vos procédés sont imprudens,
Souvenez-vous, je vous supplie,
Qu'il faut craindre les élémens.

Songez que la route éthérée
Est périlleuse à *visiter;*
Si son altesse eût rencontrée
Quelque sylphe ou zéphir guerrier,
Que devenait sa renommée
Dans ce nouvel embarquement?
Sa gloire n'était destinée
Pour aucun fluide élément.

Il vaut mieux voler terre-à-terre,
Ce ne sera qu'un jeu pour vous.
Bornez votre illustre carrière
A Paris, Versailles, Saint-Cloud.
Maîtrisez votre humeur altière,
De vos travaux l'on est content;
N'employez votre savoir-faire
Que sur le solide élément.

La mort de son père lui fit quitter le titre de duc de Chartres, pour y substituer celui de duc d'Orléans, et c'est alors qu'il recommença à épier toutes les occasions de s'opposer aux mesures prises par l'autorité royale.

Ce fameux déficit, dont on a tant parlé, et qui mettait tous les esprits en rumeur, nécessita une assemblée des notables, dont la nullité fut complète. Calonne comptait cependant beaucoup sur cette mesure qui devint le signal de sa chûte. L'archevêque de Narbonne l'apostropha en pleine assemblée, et lui reprocha d'avoir ruiné l'Etat. L'opinion publique ne confirma que trop cette accusation, et força le roi à renvoyer ce ministre, qui se réfugia de suite en Angleterre.

Cependant il fallait trouver des ressources, et l'archevêque de Sens, nouveau ministre, n'employa d'autre moyen que la tenue d'un lit de justice, qui eut lieu le 6 août 1787. Le timbre et l'impôt territorial y furent enregistrés de force, et par exprès commandement de sa majesté.

Le parlement qui, depuis plusieurs

années, montrait une opposition vigoureuse à tous les projets de la cour, protesta contre l'enregistrement de ces impôts, et publia des remontrances extrêmement énergiques qui produisirent une grande sensation dans le public, et allumèrent ce vaste incendie qui ravagea l'Empire français. Le duc d'Orléans, moteur de toutes ces intrigues, se couvrait d'un manteau de patriotisme, pour cacher son ambition.

Il s'attacha les hommes les plus marquans de l'opposition parlementaire, soudoya une foule d'écrivains, et fit répandre les pamphlets les plus virulens contre la cour.

Jusques-là, il avait toujours conspiré dans les ténèbres; mais une circonstance éclatante lui fit jeter le masque, et, pour la première fois de sa vie, il montra un courage dont on ne l'aurait pas cru capable.

Une séance royale fut indiquée au parlement de Paris, pour le 19 novembre 1787. Tous les princes du sang et les pairs du royaume s'y trouvèrent. C'est dans cette séance que Louis XVI, par l'organe du garde-des-sceaux, déclara n'être comptable qu'à Dieu seul de l'emploi de son autorité, et fit enregistrer de son expresse volonté un édit d'emprunt graduel pour les années 1788 et suivantes. Despréménil s'éleva avec la plus grande énergie contre le génie fiscal, et proposa, comme unique moyen de salut, la convocation des états-généraux. Ce fanatique parlait avec beaucoup de vivacité, et avait même quelques éclairs de véritable éloquence; mais il n'avait pas le moindre talent comme homme d'Etat, et il fut le premier à déclamer contre le nouvel ordre de choses, dont il avait été l'un des principaux provocateurs.

Le roi, sans avoir égard aux dis-

cours peu mesurés des opposans, fit enregistrer les édits en sa présence, lorsque tout-à-coup le duc d'Orléans se leva, et déclara à haute voix qu'il regardait l'enregistrement d'un tel édit comme illégal. Il exposa qu'il serait nécessaire, pour la décharge des personnes qui pouvaient être censées avoir délibéré, d'y ajouter ces mots : Par exprès commandement du roi. Cette sortie inattendue excita la plus grande surprise : c'est peut-être la seule fois que d'Orléans ait montré de l'audace, et c'est une des preuves les plus convaincantes qu'on puisse opposer aux hommes qui feignent encore d'ajouter foi à ses projets ambitieux. Sans doute un être aussi profondément corrompu, un agioteur aussi déhonté, ne levait pas l'étendard de la rebellion par amour pour le peuple, et par haine du despotisme. Une pareille supposition est trop absurde pour

qu'on y réponde. Quoi qu'il en soit, il reçut le lendemain une lettre de cachet qui l'exilait à Villers-Cottrets. Cette mesure, qu'on a traitée d'impolitique, aurait produit les meilleurs effets, si le roi avait eu la force d'y persister ; mais il rappela peu de temps après, à Paris, celui qui y fomentait le trouble et l'insurrection.

Nous avons déjà dit que d'Orléans renfermait dans son cœur des projets de vengeance contre la cour, et on doit sentir que cette nouvelle disgrace augmenta encore la haine qu'il lui avait vouée.

Tout-à-coup ce prince, naguère, accablé sous le poids de l'indignation publique, devient l'idole du peuple français. Son énergie, ses vertus sont proclamées dans toutes les cours souveraines, et il n'est pas un seul parlement qui ne présente

des remontrances au roi, pour obtenir le rappel d'un homme qu'on regardait comme la victime de son patriotisme.

Cependant le feu de l'insurrection ne tarda pas à éclater dans le faubourg Saint-Antoine. Les ouvriers de la manufacture de papiers peints du nommé Réveillon en donnèrent le signal. Sous le prétexte du refus d'une augmentation de paie, ils pillèrent les ateliers, et le propriétaire lui-même courait grand risque de perdre la vie, si une garde nombreuse ne fût accourue. La vue de la force armée ne fit qu'exciter encore plus les mutins à la révolte; il fallut faire feu pour les contraindre à se retirer.

La police remarqua parmi eux un grand nombre de paysans de Villers-Cottrets, où le duc d'Orléans avait une superbe propriété. Une circonstance non moins remarquable, c'est

que sa famille, qui s'y rendait, ayant passé dans le faubourg, pendant l'émeute, fut accueillie avec enthousiasme par les révoltés, et qu'ils firent arrêter la gondole où se trouvait la duchesse, pour l'applaudir. Cette vertueuse princesse fut d'autant plus étonnée de cette réception, qu'elle avait toujours été étrangère aux manœuvres criminelles de son époux. Elle gémissait en silence sur sa conduite, et se livrait à son amour pour la bienfaisance, tandis qu'il travaillait à organiser la sédition et la guerre civile. Il paraît, par une correspondance imprimée récemment, qu'elle avait vu, avec le plus grand déplaisir, ses enfans confiés à madame de Genlis, et qu'elle avait contre cette gouvernante les plus grands motifs de mécontentement. On n'en doutera plus, si on se rappelle la phrase suivante, que l'on trouve dans une lettre de cette dame, adressée au duc

lui-même : *On vous voit toujours le meilleur des pères et le plus patient des maris.*

Cependant la vigueur déployée contre les ouvriers rebelles du faubourg Saint-Antoine, ne produisit aucun effet salutaire ; l'arrestation de deux conseillers au parlement, qui furent arrachés de leurs sièges par la force armée, ne fit qu'exalter davantage les esprits, et servir les projets des factieux.

C'est ici l'occasion de rapporter un fait qui ne peut laisser aucun doute sur les vues du parti d'Orléans.

Un attroupement formé sur le Pont-Neuf, obligeait les passans à fléchir le genou devant la statue de Henri IV. On vit très-distinctement le duc d'Orléans passer et repasser dix fois dans une voiture à deux chevaux.

Il étoit le seul que le peuple ne fît pas descendre ; mais mettant la

tête à la portière, il chantait chaque fois la chanson si connue : *Vive Henri IV ! vive ce roi vaillant !* et une foule de voix répétaient à tue-tête : *Vive d'Orléans ! vive le successeur du bon Henri !*

Enfin, Louis XVI se détermina à convoquer les états-généraux, et le duc d'Orléans y fut nommé député par un grand nombre de bailliages.

Nous ne rappellerons pas sous quels sinistres augures cette grande assemblée fut convoquée. Ces détails nous meneraient trop loin ; d'ailleurs, ils appartiennent à l'histoire de la révolution. Nous nous bornerons à parler du rôle que joua d'Orléans dans cette circonstance, et nous le suivrons pas à pas dans toute sa conduite politique.

La réunion des trois ordres ne se fit, comme on le sait, qu'après de longs orages. Le tiers-état s'étant constitué assemblée des représentans

de la nation, d'Orléans se rendit dans son sein, avec un grand nombre de députés de la noblesse et du clergé, qu'il avait subjugués, soit par sa fausse popularité, soit par l'ascendant que donnent toujours un grand nom et d'immenses richesses.

Tous les princes du sang protestèrent contre la déclaration des communes, qu'ils regardaient comme une usurpation des droits de la noblesse et du clergé ; d'Orléans fut le seul qui refusa de signer cette espèce de manifeste, et il vit accroître encore le nombre de ses partisans.

L'assemblée nationale constituante renfermait des élémens bien divers. Les uns voulaient franchement, loyalement une amélioration dans les diverses branches du service public une réforme sage et lente des abu qui paralysaient la marche de l'ad ministration. Les autres, égoïstes pr fonds, insensibles aux maux de

patrie, étaient bien résolus à faire tout pour elle, à l'exception cependant de ce qui pourrait blesser leur orgueil ou leur intérêt. D'autres enfin, nés avec une grande ambition, voulaient profiter d'un changement de choses, pour arriver aux premières places de l'Etat.

A la tête de ces derniers, on doit mettre Mirabeau. Cet homme extraordinaire, chassé des rangs de la noblesse, s'était jeté dans ceux du tiers-état. Il avait à la fois à se venger et à parvenir. Aussi n'épargna-t-il aucun des moyens qui pouvaient le conduire à ce double but. Mais Mirabeau s'apperçut bien que ses efforts deviendraient infructueux, tant que la couronne resterait sur la tête d'un roi, dont la piété et la faiblesse seraient d'éternels obstacles à son avancement : il conçut donc le projet d'avilir l'autorité, pour la faire passer entre les mains d'un autre ;

et, secondé par une foule d'écrivains égarés ou séduits, il parvint bientôt à ébranler le trône jusques dans ses fondemens.

Il fallait trouver un homme qui eût le courage de s'y asseoir, et d'Orléans fut le prince sur lequel il jeta ses vues. Ses immenses richesses, son alliance avec les Bourbons, son dévouement à la cause du tiers-état, et sa haine profonde pour tout ce qui avait approché de la cour, le déterminèrent à conspirer en sa faveur.

Il avait d'ailleurs le ferme espoir de s'élever avec lui, et il attendait de sa reconnaissance le poste de premier ministre, auquel il avait toujours aspiré.

Ce plan était assez bien dirigé, et il eût sans doute réussi, sans la faiblesse de d'Orléans. Cet homme pervers avait toute l'intention du crime, sans en avoir l'audace. Caché derrière le rideau, il voyait froidement

exécuter les attentats qu'il avait commandés ; mais il aurait voulu arriver au port sans avoir à redouter les dangers de la traversée; aussi sa lâche pusillanimité le fit-elle échouer dans son entreprise.

Cependant la cour, alarmée de l'attitude menaçante prise par les états-généraux, avait essayé de les dissoudre. On connaît la fameuse réponse de Mirabeau au marquis de Brézé, qui venait, au nom du roi, leur ordonner de se séparer. La résistance qu'éprouva le monarque, aurait dû le convaincre qu'on voulait saper l'autorité royale ; mais au lieu de déployer une grande énergie, il ne prit que des demi-mesures, dont l'insuffisance enhardit encore les partisans d'un nouveau régime.

Le renvoi de M. Necker, ministre né dans la classe plébéienne, exalta toutes les têtes, et répandit la plus vive agitation dans la capitale. Le

peuple se porta chez Curtius, pour y prendre le buste du ministre disgracié et celui du duc d'Orléans. *Chapeau bas*, s'écriait-on, devant les deux images voilées d'un crêpe noir : la patrie est en deuil, en voici les restaurateurs. La foule forçait tous les passans à crier : Vive d'Orléans ! et la plupart des Parisiens étonnés d'un pareil spectacle, étaient persuadés que ce prince allait être proclamé roi, et que Necker serait son premier ministre. Tandis que le buste du duc d'Orléans était promené en triomphe, son palais et ses jardins retentissaient de son nom. Des orateurs échauffaient les groupes, et sonnaient le tocsin de l'insurrection contre la cour. L'un d'eux proposa, comme l'unique moyen pour sauver la patrie, de proclamer d'Orléans lieutenant-général du royaume, et cette proposion se répétait en même-temps à Versailles.

Ce

Ce prince, qui jusqu'alors avait montré une avarice sordide, afficha tout-à-coup la plus grande générosité. Il entretenait des hospices, faisait nourrir des pauvres, et soudoyait une foule d'hommes sans aveu. Ce furent ces misérables qui, le 13 juillet, incendièrent les barrières, et livrèrent au pillage le couvent de Saint-Lazare. Ce furent eux qui, le lendemain, portèrent sur des piques les têtes de Flesselles, Foulon, Launay, et répandirent la terreur et la mort dans toutes les parties du royaume.

La cour, informée de la prise de la Bastille et des progrès de l'insurrection, ne savait quel parti prendre; elle chercha à se rapprocher du duc d'Orléans. Il fut décidé au conseil qu'on l'inviterait à se rendre au château, et qu'il offrirait d'être médiateur entre le peuple et le roi.

Ce rôle était sans doute beau, et un

prince vertueux se fût fait un devoir de l'accepter ; mais il n'entrait point dans les vues de d'Orléans ; aussi ne répondit-il aux propositions de la cour qu'avec la plus insigne mauvaise foi. Le monarque se vit donc obligé de céder à tout ce qu'on lui demandait. Il rappella Necker au ministère, et révélant ainsi aux factieux le secret de sa faiblesse, il les encouragea à tout entreprendre avec impunité.

Les agens de d'Orléans se répandirent dans les provinces, et y donnèrent le signal du meurtre, de l'incendie et du pillage. Grenoble, Orléans, Rennes, Troyes, et une foule d'autres villes, furent ensanglantés : des furieux, la torche d'une main et le poignard de l'autre, allaient mettre le feu à tous les châteaux ; enfin, l'anarchie étendait son voile funèbre sur toutes les parties de la France, sans qu'on songeât même à opposer un frein à ce torrent de calamités.

L'assemblée nationale poursuivait le cours de ses travaux ; elle avait donné à Louis XVI le titre de Restaurateur de la liberté française, et avait, par un décret solemnel, aboli tous les droits féodaux.

On assure qu'au sortir de cette séance, le duc d'Orléans ayant rencontré le nommé Bellisle, lui dit : — Comment trouvez-vous que nous avons opéré cette nuit ? — Fort mal, Monseigneur. — Comment cela ? — C'est qu'en supprimant les droits féodaux, vous vous êtes ôté quinze cent mille livres de rente. — Parbleu, je ne m'en doutais pas. Nous n'ajoutons pas grande confiance à cette réponse ; et d'ailleurs, en la supposant vraie, nous la regardons comme une nouvelle preuve de dissimulation du duc, qui connaissait trop bien la nature de ses revenus pour commettre une méprise aussi grossière. Mais qu'étaient quinze cent mille livres de rente, comparées

au prix qu'il espérait recueillir de ce sacrifice momentané !

Cependant il fallait frapper un grand coup, et les journées des 5 et 6 octobre furent choisies pour la catastrophe que l'on préparait depuis si long-tems. Il était échappé à Mirabeau des indiscrétions qui ne pouvaient laisser aucun doute sur les trames criminelles de la faction d'Orléans. « Qu'importe à la chose publique, disait-il un jour, que ce soit un Louis XVI ou un Louis XVII qui nous gouverne ! » — Ce fut encore dans le même tems qu'il tint cet autre propos chez le ministre des Etats-Unis d'Amérique. « Qu'on ne se flatte pas d'atteindre à la liberté sans opérer une révolution au sein même de la cour ! la gangrène est là, à tout prix il faut l'extirper; il importe au bien de la patrie d'élever le duc d'Orléans au grade de lieutenant-général du royaume. » Mais, lui répliqua-t-on, pour cela il

faudrait s'assurer du consentement de ce prince.

Mirabeau répondit : « Le duc d'Orléans m'a dit sur cela des choses fort obligeantes. »

Soyez tranquille, disait-il à un de ses nombreux créanciers, je vais être ministre, cela est sûr.

Le 4 octobre, d'Orléans se rendant à Versailles, sa voiture fut environnée d'un peuple nombreux qui criait : Vive le père du peuple ! et on remarqua qu'il répandait l'argent à pleines mains.

Il fallait un prétexte pour commencer l'insurrection ; on employa le plus terrible, la disette et la cherté du pain. C'était toujours au Palais-Royal que se rassemblaient les principaux conjurés : l'un s'écria que le comte d'Artois avait fait déposer dans les greniers de ses écuries deux mille voitures de bled pour répandre la di-

sette; un autre, que des fermiers s'étaient rendus à l'hôtel-de-ville de Versailles, et avaient déclaré que des seigneurs aristocrates étaient venus proposer d'acheter tous les grains, en les menaçant de les faire pendre, s'ils vendaient à d'autres.

Un grand nègre sans livrée, mais connu pour appartenir au duc d'Orléans, criait avec force que les gardes-du-corps étaient des scélérats, qu'ils avaient maudit la nation, qu'ils conspiraient contre l'assemblée nationale, et avaient foulé aux pieds la cocarde tricolore.

Bientôt la fermentation gagne tous les quartiers de Paris; les femmes des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, celles des halles, soutenues par une bande de brigands, s'emparent d'un magasin d'armes, et marchent sous la conduite de l'infâme Maillard, qui fut depuis l'un des

principaux massacreurs du 2 septembre.

Cette armée bizarre se réunit aux Champs-Elysées, et se rendit à Versailles, sous le prétexte d'y demander du pain, mais dans le but d'y commettre les plus grands des forfaits.

Les ducs de Chartres et de Montpensier, fils du duc d'Orléans, furent observés au milieu des groupes, et, quand l'insurrection fut bien organisée, on les vit partir pour Versailles de toute la vîtesse de leurs chevaux.

On connaît le résultat de ces journées, où coula le sang de l'innocence. Louis XVI fut forcé de quitter Versailles et de se rendre à Paris; mais le projet d'égorger la reine et de proclamer d'Orléans lieutenant-général du royaume échoua, par son défaut de courage et d'audace.

Mirabeau, indigné de sa faiblesse, s'apperçut trop tard qu'on ne pouvait

compter sur lui. Le lâche ! s'écria-t-il, j'avais mis la couronne à ses pieds, il n'a pas eu le courage de se baisser pour la prendre.

L'arrivée du roi à Paris n'avait pas fait cesser la disette : Lafayette et Bailly allèrent à la source, et ils découvrirent que d'Orléans faisait enlever les pains que les boulangers cuisaient la nuit, et employait des moyens infernaux pour corrompre les campagnes ; qu'il était le maître de la presque totalité des grains, et que lui seul dirigeait les mouvemens populaires.

Lafayette se rendit chez le roi, et lui fit part de toutes ces infamies. Il fut convenu que l'on donnerait un rendez-vous à d'Orléans chez Montmorin. Le duc y vint, et le ministre l'instruisit de tous les crimes dont il était accusé. D'Orléans nia tout avec force ; mais Lafayette, sortant d'un ca-

binet où il était caché, le confondit par les preuves irrécusables qu'il lui donna de sa scélératesse ; il se trouva mal, et il lui fut signifié de se rendre chez le roi, pour recevoir ses ordres.

« Je sais tout, lui dit le monarque ; » j'ai le pouvoir de donner un grand » exemple ; j'oublie vos écarts ; mais » j'y mets une condition, c'est que » vous me donnerez votre parole » d'honneur que vous ouvrirez les » greniers qui sont à votre disposi- » tion, et que vous ferez refluer en » France les grains que vous avez ex- » portés. Partez pour l'Angleterre, je » dirai que je vous ai donné une mis- » sion importante. »

En effet, d'Orléans se mit en route ; mais son départ fut regardé comme une lettre de cachet. Arrivé à Boulogne-sur-mer, le peuple s'opposa à son embarquement, et quatre officiers municipaux furent députés à

Paris pour prendre, à cet égard, les ordres de l'assemblée nationale. Le président, auquel ils s'adressèrent, leur dit que les passe-ports du duc étaient bons, et qu'il fallait le laisser partir.

La nécessité d'éloigner d'Orléans d'une capitale où il semait le trouble, le desir de voir promptement cesser une disette affligeante, étaient les motifs secrets qui avaient causé son départ; mais il fallait donner à sa mission en Angleterre un but quelconque.

Ses instructions diplomatiques tendaient d'une part à découvrir si l'Anglais voulait rester spectateur passif de nos divisions intestines, et de l'autre à sonder les dispositions du cabinet de Londres, relativement à la guerre des Pays-Bas contre l'empereur. Si les provinces belgiques, était-il dit dans ces instructions, doivent

changer de souverain ; le roi aimera de préférence qu'elles en aient un particulier, mais la difficulté sera dans le choix.

Monsieur le duc d'Orléans concevra de lui-même que le roi doit desirer d'y influer, et qu'il importe à sa majesté que le premier sur qui il tombera, lui soit agréable. Monsieur le duc d'Orléans sentira sûrement d'autant plus combien cette matière est délicate, et combien elle exigera de dextérité de sa part ; que, d'un côté, les vues que la cour de Londres pourra manifester, détermineront ou l'opposition du roi, ou son assentiment ; et *de l'autre, qu'il est possible que le résultat tourne à l'avantage personnel de monsieur le duc d'Orléans.* Le roi croit devoir se borner, quant à présent, à ces remarques générales. Sa majesté se réserve de faire connaître ultérieurement ses intentions et ses vues, lors-

qu'elle aura acquis des éclaircissemens précis sur celles de la cour de Londres ; et alors elle mettra monsieur le duc d'Orléans en état de s'expliquer définitivement sur l'objet dont il est question.

On voit clairement qu'on avait voulu satisfaire les vues ambitieuses de d'Orléans, en lui insinuant qu'on le verrait avec plaisir porté à la souveraineté de la Belgique ; mais la tournure que prirent les évènemens de ce pays, rendit vaine la négociation qui servait de prétexte à son éloignement, et d'appât à ses projets ambitieux. Après quelques mois de séjour en Angleterre, il sollicita du roi la permission de revenir incessamment à Paris, pour y reprendre sa place de député à l'assemblée nationale. Nous croyons devoir rapporter la lettre qu'il écrivit à cette occasion à monsieur de Latouche, son chancelier.

Londres, 3 juillet 1790.

Je vous prie, Monsieur, de mettre le plutôt possible, et en mon nom, sous les yeux de l'assemblée nationale, les faits dont l'exposé est ci-dessous.

Le 25 du mois dernier, j'ai eu l'honneur d'écrire au roi, pour prévenir sa majesté que je me disposais à me rendre incessamment à Paris. Ma lettre a dû arriver à M. de Montmorin, le 29 du même mois. J'avais depuis pris, en conséquence, congé du roi d'Angleterre, et fixé mon départ à aujourd'hui, 3 juillet, après-midi.

Mais ce matin, M. l'ambassadeur de France est venu chez moi, et m'a présenté un Monsieur, qu'il m'a dit être M. de Boinville, aide-de-camp de M. Lafayette, envoyé de Paris par son général, le mardi 29, pour une mission auprès de moi. Alors ce M. de

Boinville m'a dit, en présence de M. l'ambassadeur, que M. de Lafayette me conjurait de ne pas me rendre à Paris; et, parmi plusieurs motifs qui n'auraient pu fixer mon attention, il m'en a présenté un plus important, celui des troubles qu'exalteraient des gens mal intentionnés, qui ne manqueraient pas de se servir de mon nom. Le résumé de ce message et de cette conversation est certifié par M. l'ambassadeur de France, dans un écrit dont j'ai l'original entre les mains, et dont copie, signée de moi, est ci-jointe. Sans doute je n'ai pas dû compromettre légèrement la tranquillité publique, et j'ai pris le parti de suspendre toutes démarches ultérieures; mais ce n'a pu être que dans l'espoir que l'assemblée nationale voudrait bien, en cette occasion, régler la conduite que j'ai à tenir, et voici les raisons sur lesquelles j'appuie cette demande.

A l'époque de mon départ pour l'Angleterre, ce fut M. de Lafayette qui me fit le premier, au nom du roi, la proposition de me charger de la mission que sa majesté desirait me confier. Le récit de la conversation qu'il eut avec moi, à ce sujet, est consigné dans un exposé de ma conduite, que je me proposais de rendre public, seulement après mon retour à Paris ; mais que d'après ce nouvel incident, je prends le parti de publier aussitôt, comme aussi d'en faire déposer l'original sur le bureau de l'assemblée. On y verra que, parmi les motifs que M. de Lafayette me présenta pour accepter cette mission, un des principaux fut déjà que mon départ, ôtant tout prétexte aux malintentionnés de se servir de mon nom pour exciter des mouvemens tumultueux dans Paris, lui, M. de Lafayette, en aurait plus de facilité pour maintenir la tranquillité dans

la capitale, et cette considération fut une de celles qui me déterminèrent. Cependant j'ai rempli cette mission, et la capitale n'a pas été tranquille ; et si en effet les fauteurs de ces tumultes n'ont pas pu se servir de mon nom pour les exécuter, ils n'ont pourtant pas craint d'en abuser dans vingt libelles, pour tâcher d'en fixer les soupçons sur moi.

Il est enfin tems de savoir quels sont ces gens mal-intentionnés, dont toujours on connaît les projets, sans cependant pouvoir jamais avoir aucune indice qui mette sur leurs traces, soit pour les punir, soit pour les réprimer : il est tems de savoir pourquoi mon nom servirait plutôt que tout autre aux mouvemens populaires ; il est tems enfin qu'on ne me présente plus ce fantôme, sans me donner aucune indice de sa réalité.

En attendant, je déclare que de-

puis le 25 du mois dernier, mon opinion est que mon séjour en Angleterre n'est plus dans le cas d'être utile aux intérêts de la nation et au service du roi; qu'en conséquence, je regarde comme un devoir d'aller reprendre mes fonctions de député à l'assemblée nationale; que mon vœu personnel m'y porte; que l'époque du 14 juillet, d'après les décrets de l'assemblée, semble m'y rappeler plus impérieusement encore; et qu'à moins que l'assemblée ne décide d'une façon contraire, et ne me fasse connaître sa décision, je persisterai dans ma résolution première.

J'ajoute que, si, contre mon attente, l'assemblée jugeait qu'il n'y a lieu à délibérer sur ma demande, je croirais en devoir conclure qu'elle juge que tout ce qui m'a été dit par le sieur de Boinville doit être considéré comme non avenu, et que rien ne s'oppose à ce que j'aille rejoindre

l'assemblée, dont j'ai l'honneur d'être membre.

Je vous prie, Monsieur, après avoir fait connaître les faits à l'assemblée nationale, d'en déposer sur le bureau le présent détail, signé de moi, et de solliciter la délibération de l'assemblée à ce sujet.

J'envoie copie de la présente lettre à sa majesté, par M. de Montmorin, et à M. de Lafayette.

L. Ph. J. D'ORLÉANS.

Cette lettre, où la mauvaise humeur perce évidemment, n'obtint aucune réponse; aussi d'Orléans se remit-il en route pour la France. Il parut, après son retour, à la tribune de l'assemblée nationale, et y prononça le discours suivant:

Messieurs,

Tandis que d'après la permission que l'assemblée m'avait donnée, et conformément au vœu du roi, je

m'étais absenté pour aller remplir, en Angleterre, une mission dont sa majesté m'avait chargé auprès de cette cour, vous avez décrété que chacun des représentans de la nation prêterait, individuellement, le serment civique dont vous aviez réglé la formule. Je me suis empressé alors, Messieurs, de vous envoyer mon adhésion à ce serment, et je m'empresse aujourd'hui de le renouveler au milieu de vous. Le jour approche où la France entière va se réunir solennellement pour le même objet, et où toutes les voix ne feront entendre que des sentimens d'amour pour la patrie et le roi; pour la patrie, si chère à des citoyens qui ont recouvré leur liberté; pour le roi, si digne par ses vertus de régner sur un peuple libre, et d'attacher son nom à la plus grande comme à la plus heureuse époque de la monarchie française. Ce jour, au moins je l'espère ainsi,

verra disparaître pour jamais toutes les différences d'opinions et d'intérêts, désormais réunis et confondus dans l'opinion et l'intérêt public. Pour moi, Messieurs, qui n'ai jamais fait de vœux que pour la liberté, je ne puis que desirer et solliciter de vous le plus scrupuleux examen de mes principes et de ma conduite dans tous les tems.

Je ne puis avoir le mérite d'aucun sacrifice, puisque mes vœux particuliers ont toujours prévenu ou suivi vos décrets, et depuis long-tems, je peux le dire, je portais dans mon cœur le serment que ma bouche va prononcer en ce moment :

« Je jure d'être fidèle à la nation, » à la loi, au roi, et de maintenir, de » tout mon pouvoir, la constitution » décrétée par l'assemblée nationale » et acceptée par le roi. »

Cependant les crimes commis dans

les journées des 5 et 6 octobre criaient vengeance, et le public demandait hautement que les auteurs en fussent punis de la manière la plus éclatante.

L'assemblée ne put résister au vœu général, et la connaissance de ces délits fut attribuée au Châtelet, pour juger en dernier ressort les criminels de lèze-nation. On avait eu soin de sonder ce tribunal; on lui avait fait entendre qu'il deviendrait cour suprême, et qu'il s'éleverait sur les ruines du parlement. D'ailleurs, la docilité avec laquelle il avait sacrifié Favras, était, pour les orléanistes, un sûr garant de sa complaisance et de son aveugle dévouement.

Mais les meneurs furent trompés dans leur attente. Les témoins, les preuves arrivèrent de toute part, et se multiplièrent à l'infini.

Nous allons citer les dépositions les

plus importantes qui concernent le duc d'Orléans; elles ne laisseront pas le moindre doute sur le rôle qu'il a joué à cette fameuse époque.

Le nommé Miomandre dépose que traversant le grand escalier, il y rencontra deux militaires, dont l'un ôtait respectueusement son chapeau à un homme qu'il lui dit être le duc d'Orléans. Ce prince était avec deux femmes de tournure gigantesque, qu'il reconnut pour être deux hommes déguisés.

M. Frondeville, député à l'assemblée nationale, étant, sur les huit heures du matin, dans la cour du château, y a vu le duc d'Orléans. Il avait, dans sa poche, un sac qui paraissait pesant, et il tenait une badine à la main; il souriait au peuple, qui criait : *Vive d'Orléans!* le voilà, c'est le père du peuple.

M. Frondeville ajoute que, dans la

même journée, il a vu le duc chez le roi, et qu'il observait froidement tout ce qui se passait.

Le chevalier Lassère a déposé qu'ayant entendu des femmes crier : *Vive le roi !* une femme répondit : Non, f...., c'est *Vive le duc d'Orléans !* qu'il faut crier... Que voyant du mouvement, il s'y rendit, et entendit ces mots : *Marchons, notre père est avec nous.* — Eh ! qui est donc ce père ? — Et sacré-dieu ! c'est le duc d'Orléans. — Est-il ici ? — Eh ! f..., est-ce que vous ne le voyez pas ? — Qu'ayant cherché des yeux, il avait apperçu en effet le duc d'Orléans en frac rayé, qui, du doigt, indiquait la salle des gardes.

La marche que prenait cette procédure, plongea d'Orléans et ses complices dans les plus vives alarmes : ils mirent tout en usage pour séduire ou effrayer les juges ; ils firent répandre contre eux d'exécrables li-

belles; enfin ils employèrent tour-à-tour la douceur et la violence, pour détourner l'orage qui allait éclater sur leurs têtes.

Mais rien ne put triompher de la conscience du tribunal : quarante juges prononcèrent qu'il y avait lieu à accusation contre d'Orléans, Mirabeau et autres individus ; mais attendu que deux députés de l'assemblée nationale étaient compliqués dans l'affaire, toute la procédure lui fut envoyée, pour qu'elle déclarât s'ils devaient être mis en jugement.

« Nous venons enfin, dit le magistrat qui était à la tête de la députation, déchirer le voile qui couvrait une procédure malheureusement trop célèbre. Ils vont être connus, ces secrets pleins d'horreur... Mais quelle a été notre douleur, quand nous avons vu des dépositions impliquer deux membres de l'assemblée nationale dans

» cette

» cette procédure ! Sans doute ils
» s'empresseront de descendre dans
» l'arêne pour faire triompher leur
» innocence ; mais vous nous avez
» mis dans l'impossibilité de les citer
» en jugement. Vous allez devenir
» les garans de la vengeance publique.
» Vous cesserez d'être législateurs,
» pour être juges; vous réglerez l'in-
» fluence des circonstances sur nos
» devoirs; vous nous direz quels for-
» faits le glaive des lois doit venger,
» quels coupables il doit punir. »

Une grande discussion s'éleva sur ce discours; le côté droit voulait que le Châtelet jugeât tous les coupables, quels qu'ils fussent, sans distinction de rangs et de personnes ; mais Mirabeau, appuyé de toute la partie gauche de l'assemblée, fit décréter que le comité des rapports rendrait compte des charges qui concernaient les représentans de la nation, s'il en existait dans la procédure faite par le

Châtelet, sur les évènemens des 5 et 6 octobre.

D'Orléans n'eut pas de peine à séduire la majorité des membres du comité ; mais avant de faire connaître le résultat de la procédure, nous allons citer un fait qui offrira une nouvelle preuve de la lâcheté de ce prince. A une séance où il était question de punir un certain abbé de Barmont, le député Frondeville prit sa défense, et s'écria : On vous propose de faire arrêter un excellent citoyen, lorsque depuis dix mois, les assassins de nos princes parcourent librement l'enceinte de la capitale, qu'ils sont peut-être parmi nous.

Ces derniers mots, accompagnés d'un regard fortement dirigé vers le duc d'Orléans, excitèrent un violent tumulte. Madame de Buffon, sa maîtresse, lui arracha, à force de reproches, la promesse de demander

raison de cette désignation offensante. « Vous avez cru, lui dit-elle, que votre qualité de prince du sang ne vous permettait pas de vous battre avec M.r de Goguelas, après l'insulte atroce qu'il vous avait faite chez la reine (1); mais ceci n'est plus le même cas.

M. de Frondeville est comme vous, député de la noblesse; il est votre collègue, il vous a adressé en pleine assemblée l'apostrophe la plus injurieuse; il vous a d'ailleurs inculpé gravement dans sa déposition au Châtelet; vous êtes déshonoré pour jamais, si vous n'en tirez pas raison. »

(1) Le duc d'Orléans étant dans l'appartement de la reine quelques jours après son retour d'Angleterre, M. de Goguelas qui s'y trouva, alla à lui, le prit par les épaules, le fit pirouetter violemment sur les talons, et lui dit à très-haute voix : Ah ! te voilà j. . . f. . . . comment oses-tu paraître ici ?

Ces paroles, prononcées par une jolie bouche, eurent le pouvoir de faire naître, dans le cœur de d'Orléans, une étincelle de courage. Il chargea le prince Louis d'Aremberg, son intime ami, de voir M. de Frondeville, et de convenir avec lui du jour, de l'heure et du lieu du combat.

Le prince d'Aremberg écrivit dans la soirée du même jour, 18 août, à M. de Frondeville, et lui marqua qu'il était chargé de lui parler d'une affaire importante, et de lui faire une proposition sur laquelle il ne pouvait pas s'expliquer plus clairement par écrit, mais dont il supposait qu'il devinerait aisément l'objet.

Il lui demandait en conséquence un rendez-vous pour le lendemain, entre midi et une heure, sans faute. M. de Frondeville répondit au prince d'Aremberg, qu'il se doutait bien de la proposition qu'il avait à lui

faire, qu'il était tout prêt à y répondre, et qu'il desirait, par-dessus tout, que cette affaire n'éprouvât aucun retard. Il promit de se trouver chez lui, à l'heure indiquée, ou de se rendre chez le prince d'Aremberg.

Ce dernier écrivit le lendemain matin un second billet à M. de Frondeville, pour le prier de l'attendre chez lui, jusqu'à l'heure convenue.

Le lendemain, M. de Frondeville apprêta ses armes et prit des témoins; mais il attendit en vain le prince d'Aremberg; il ne reçut de lui ni visite, ni lettre, ni nouvelle quelconque. Il lui écrivit pour lui témoigner combien il était étonné qu'il eût manqué à un rendez-vous convenu, dans une affaire aussi pressante et aussi sérieuse; il ajouta qu'il était prêt à se rendre sur les lieux où elle devait être terminée. Le prince

d'Aremberg ne lui répondit que le lendemain, et lui marqua qu'il était très-fâché de s'être mêlé d'engager une affaire de cette nature, sans pouvoir l'amener à une issue convenable; mais que des motifs du mérite desquels il ne lui appartenait pas de juger, lui faisaient craindre qu'elle ne se terminât pas comme elle l'aurait dû, que, cependant, il n'en désespérait pas encore entièrement.

Cette correspondance se termina là; et le duc d'Orléans se réduisit à publier un mémoire à consulter, plein d'invectives grossières contre M. de Frondeville, et terminé par une consultation de plusieurs avocats, qui donnaient à ce prince le conseil de le poursuivre au criminel, comme faux témoin. En effet, il rendit plainte contre lui; mais les dépositions des témoins qu'il avait fait entendre, au nombre de plus de cent, ne présentant aucune indice à l'appui de cette

accusation, il en abandonna la poursuite.

Enfin, le député Chabroud fit son rapport sur la procédure instruite au Châtelet, contre les auteurs des journées des 5 et 6 octobre : ce tissu de misérables sophismes ne mérite pas qu'on prenne la peine d'en citer une seule phrase ; au lieu d'être un résumé impartial de l'affaire, c'était un plaidoyer très-adroit en faveur des coupables. Il tint deux séances entières, et fut terminé par un projet de décret, portant qu'il n'y avait pas lieu à accusation contre d'Orléans et Mirabeau.

Celui-ci se défendit avec toute la force et l'éloquence dont il était capable ; il eut soin de parler très-peu du duc d'Orléans, et il produisit la plus grande sensation sur l'assemblée.

Les derniers évènemens avaient pénétré Mirabeau du plus souverain

mépris pour ce prince. — « Com-
» ment, disait-il à un député, a-t-on
» eu la mal-adresse de me forcer à faire
» cause commune avec ce plat gueux-
» là ?... Si on ne m'eût pas mis dans
» l'impossibilité de l'attaquer, j'avais
» plus que personne les moyens de le
» confondre ; vous auriez vu comme
» je l'aurais mené. »

Le rapport de Chabroud excita la plus violente discussion ; l'abbé Maury, sur-tout, le réfuta avec un grand talent ; il sembla douter de la culpabilité de Mirabeau ; mais à l'égard du duc d'Orléans, il soutint que le nombre et l'importance des dépositions qui étaient à sa charge, et dont il annonça qu'il avait un exposé entre ses mains, ne permettaient pas de le soustraire à la justice, qu'une inculpation juridique, fondée sur une procédure criminelle, ne pouvait être effacée que par un jugement légal, et que priver le duc d'Orléans du seul

moyen qu'il ait pour se justifier, était bien moins le servir que lui nuire. Il conclut en conséquence à ce qu'il fût déclaré qu'il y avait lieu à accusation contre lui.

Ce discours, très-adroit, fut le seul que l'assemblée et les tribunes consentirent à entendre : dans le sens contraire au rapport ; tous les autres furent couverts de huées, et la parole resta à ceux qui prirent la défense des accusés.

D'Orléans n'était point à la séance ; mais Biron, l'un de ses principaux affidés, n'hésita pas à répondre que le duc, sûr de son innocence, et plein de confiance dans la justice de l'assemblée, n'avait rien à ajouter en ce moment.

L'assemblée vota, à une grande majorité, le rejet du décret d'accusation ; et alors Sillery, mari de madame de Genlis, annonça que le duc d'Orléans demandait la parole pour

le lendemain. Il parut en effet à la tribune, dans la séance du 3 octobre, et y prononça effrontément le discours qu'on va lire :

« M. de Biron a pris hier, en mon » nom, et je viens ratifier aujourd'hui l'engagement de ne vous laisser aucun doute, de porter la lumière jusque dans les moindres détails de cette ténébreuse affaire.... » Vous avez déclaré que je n'étais » pas dans le cas d'être accusé ; il » me reste à prouver que je n'étais » pas même dans le cas d'être soupçonné ; il me reste à détruire ces » indices menteuses, ces présomptions incertaines répandues avec » tant d'éclat, et recueillies avec tant » d'avidité par la malveillance. — » Telles sont les obligations que je » viens remplir en ce moment ; je le » dois à cette assemblée, dont j'ai » l'honneur d'être membre, je le dois » à la nation entière, etc. »

Cet engagement, contractés d'une manière si solemnelle, ne furent jamais remplis; toute la justification de d'Orléans consistait dans un simple écrit où il prétend prouver qu'il n'a pas paru, le 5 octobre, au château de Versailles. Voici la pièce insignifiante par laquelle il crut pouvoir atténuer des dépositions formelles faites pardevant un tribunal; elle est écrite dans la forme d'une lettre; mais on ne sait à qui elle était adressée.

« Le samedi, 3 octobre, je suis parti de Versailles après l'assemblée, pour revenir à Paris. Le dimanche, 4 octobre, je suis resté à Paris toute la journée; j'ai soupé à Mouceaux, avec sept ou huit personnes; le lundi, 5 octobre, je m'en suis allé à Mouceaux de très-bonne heure: le matin, mon cabriolet a cassé sur le boulevard, auprès de la porte Saint-Honoré, et je m'en suis allé à pied par les Champs-Élysées, jusqu'à Mou-

ceaux. J'ai été à Passy voir mes enfans, les deux aînés étaient à Versailles, à l'assemblée. Comme on commençait à voir passer beaucoup de monde avec des piques, qui s'en allait à Versailles, disait-on, je leur ai fait dire, par un palefrenier, de revenir par Saint-Cloud.

J'ai dîné à Mouceaux ; après dîner je suis revenu au Palais-Royal, où j'ai soupé et couché.

Le mardi, à 4 ou 5 heures du matin, le nommé Guepray, piqueur, qui était parti de Passy, où il était avec mes enfans, pour aller à Versailles, et leur rapporter des nouvelles de ce qui s'était passé, est venu chez moi, m'a fait éveiller, pour me dire qu'il croyait que l'on ne laisserait plus passer personne sur le pont de Sèves et de Saint-Cloud, pour aller à Versailles.

Comme j'avais le projet de m'y

rendre pour l'assemblée, j'ai voulu m'assurer de ce fait, afin de prendre un autre chemin pour y aller, si cela était. J'ai envoyé chercher Shec et Clark, et j'ai dit à ce dernier de prendre un cabriolet, et de s'en aller à Sèves voir si l'on passait, et de revenir me dire ce qui en était. Il n'a été que jusqu'à Sèves, et en est revenu sur les sept heures du matin, m'a rapporté qu'il n'y avait aucune difficulté, et je suis parti dans mon porte-chaise, avec quatre chevaux et deux postillons anglais, sur les sept heures et demie, du Palais-Royal, comme à l'ordinaire.

Guepray, Aladin, Romain, Mogé, Lebrun, inspecteur du Palais-Royal, Rouein, Shec, Clark, m'ont tous parlé au Palais-Royal, d'où je ne suis pas sorti depuis le lundi, 5, au soir, jusqu'au mardi, sept ou sept heures et demie du matin, que j'ai monté

dans mon porte-chaise, pour aller à Versailles.

Ce récit, très-insignifiant, fut accompagné de quelques autres mémoires justificatifs, répandus avec profusion, mais qui ne répondaient à des faits précis que par des injures ou de vaines déclamations.

Si personne ne goûta les diverses apologies du prince, il n'en fut pas de même des couplets suivans :

Célébrons la grande innocence
De ce grand prince de la France,
Qu'un grand décret, d'un grand sénat,
Purge d'un grand assassinat.
Vainement maint témoins le charge,
Son seul brevet le met au large,
Et nous fait dire, en souriant :
Ma foi, c'est un grand innocent.

Pensait-il que la calomnie,
De la plus innocente vie
Veut ternir le riche tableau ?
Un décret brise son pinceau.

Le noir au blanc cède la place,
Voyez, contemplez cette face,
Le beau personnage à présent :
Ma foi, c'est un grand innocent.

On dit qu'il était à Versailles,
Causant, riant avec canailles,
Badine en main, cocarde au front,
Habit et veste de Gascon :
Son aïeul avait, je présume,
Bien autre allure, autre costume,
Lorsqu'il voulut être régent;
Ma foi, c'est un grand innocent.

De son message en Angleterre,
Révérons l'auguste mystère ;
Car c'est dans les traités secrets
Qu'il travaille avec grand succès.
Comme sire George s'empresse
A voir sa ci-devant altesse !
Oh ! quel accueil ! quel compliment !
Ma foi, c'est un grand innocent.

Graces donc à notre assemblée,
La vertu triomphe d'emblée ;
Pour être un grand homme en effet,
Il ne faut plus que son décret;

Rendons à notre personnage
Constitutionnel hommage,
En répétant à tout venant :
Ma foi, c'est un grand innocent.

Si quelque méchant lui conteste
Cette innocence, je l'atteste,
Il l'a bien acquise, et sur-tout
J'en appelle à maître Chabroud;
N'en a-t-il pas reçu d'avance
Le prix en bons écus de France?
Est-il plus solide argument?
Ma foi, c'est un grand innocent.

Fidèle au plan qu'il s'était tracé, d'Orléans ne se contenta pas de se faire recevoir membre du club des Jacobins; il y associa le duc de Chartres, son fils, à peine adolescent.

Ce jeune élève de madame de Genlis assistait régulièrement à toutes les séances; il faisait même partie du comité de présentation, et les meneurs de la société avaient toujours soin de le mettre en avant.

Son patriotisme était sincère ; il croyait de bonne foi à tous les nouveaux principes ; mais l'éducation qu'il avait reçue de sa gouvernante le rendait d'une excessive timidité.

Tout jacobin qu'il fut, il était extrêmement dévot ; il ne laissait pas passer un seul jour sans remplir ses devoirs de chrétien ; il avait d'ailleurs d'excellentes qualités, et un cœur généreux et sensible.

Son père lui ayant fait obtenir, sur la fin de 1790, un régiment de dragons, il partit pour Vendôme, où son corps était alors en garnison. Ses principes austères et ses sentimens patriotiques lui firent un grand nombre d'ennemis parmi les officiers. Les ayant assemblés peu de tems après, pour leur faire prêter le serment civique, exigé de tous les militaires, la plupart crurent devoir s'y refuser ; mais il les congédia avec

tous les égards possibles, et eut soin de les faire partir sans bruit, dans la crainte que leur refus ne les exposât à la vengeance du peuple et des soldats.

Quelques jours après, le duc de Chartres était à dîner, lorsqu'il apprit qu'une populace furieuse voulait pendre deux prêtres réfractaires. Il y court sur-le-champ, s'adresse aux plus furieux, leur fait sentir combien il est horrible d'assassiner des gens sans les juger, que c'est faire un métier regardé comme infâme, celui de bourreau, et que les juges seuls doivent prononcer sur le sort des coupables.

Il parla avec un ton si persuasif, que les mutins reviennent à eux-mêmes, et promettent de laisser partir sains et saufs les deux infortunés, à qui, un moment plus tard, ils auraient donné la mort; mais on exige

qu'ils s'éloignent sur-le-champ de la commune, et qu'ils s'en aillent à pied, pour que le peuple ait le plaisir de les huer et de les chasser honteusement. Le duc de Chartres y consent; mais craignant de nouveaux désastres, il veut les accompagner lui-même hors de la ville. Il eut bientôt lieu de s'applaudir de cette précaution, car à peine avait-il fait cent pas, qu'une nouvelle bande de furieux se précipite sur les deux ecclésiastiques, et veut les accrocher à une lanterne; mais le jeune militaire les prend dans ses bras, et jure qu'il se laissera massacrer plutôt que de souffrir qu'on attente à leur vie. Sa fermeté étonne la populace, ils parvient hors de la ville, après avoir couru les plus grands périls, et confie les deux fugitifs à un détachement de dragons, chargé de les protéger contre toutes les tentatives des assassins.

Nous aurons occasion de reparler

de ce jeune prince, sur lequel les factieux eurent de grandes vues, et dont ils espéraient tirer un meilleur parti que de son père.

Celui-ci avait repris le cours de ses débauches, et continuait à s'entourer de tout ce que Paris renfermait de plus méprisable, lorsque la fuite du roi vint réveiller ses projets ambitieux. Le retour forcé du monarque dans la capitale, divisa l'assemblée constituante en deux partis. Robespierre, Pétion, étaient à la tête de l'un ; Barnave et les Lameth étaient les chefs de l'autre. D'Orléans fit une déclaration publique, dans laquelle il disait ne vouloir point servir la France comme régent, mais comme citoyen. Personne ne fut la dupe de cette escobarderie. Il donnait l'idée de la régence, en disant qu'il n'en voulait point, ou plutôt il desirait un titre moins passager.

Les orléanistes fomentaient de nou-

velles cabales ; ils recommencèrent les accaparemens, opérèrent des retards dans les approvisionnemens de Paris, et organisèrent le meurtre, le pillage et la terreur.

Le 16 juillet 1791, ils provoquèrent une pétition des habitans de Paris, pour faire le procès au roi, et demander sa destitution. On fit signer cette pétition par tous passans, moyennant une rétribution, et alors se renouvela le projet de nommer d'Orléans lieutenant-général du royaume. Pour opérer cette brusque révolution, il fallait un grand rassemblement. On l'indiqua au Champ-de-Mars, sous prétexte de signer la pétition, et on ameuta les hommes les plus féroces des faubourgs.

Lafayette et Bailly s'y rendirent, et, après avoir fait d'inutiles efforts pour faire rentrer les mutins dans le devoir, ils furent obligés de les dissiper par la force des armes.

Une foule d'hommes égarés expièrent les crimes dont ils n'étaient que les instrumens, tandis que les véritables auteurs levaient un front audacieux dans la capitale.

Pendant l'espèce d'interrègne qui exista depuis le retour du roi, jusqu'à son acceptation de la monarchie constitutionnelle, l'assemblée constituante s'occupait de la charte de 1179, frêle édifice, anéanti par la foudre révolutionnaire.

La question relative aux droits politiques dont les membres de la famille royale devaient jouir, donna au duc d'Orléans une nouvelle occasion de se populariser. Suivant l'opinion du comité de constitution, les membres de la famille royale étaient privés des droits politiques, sous prétexte de conserver la pureté du gouvernement et la distinction des pouvoirs. Il proposait, en conséquence,

de décréter que les membres de la famille du roi étant seuls appelés à une dignité héréditaire, forment une classe distinguée de citoyens, ne puissent exercer aucun des droits de citoyen actif, et n'aient d'autres droits politiques que celui de la succession éventuelle au trône.

Le duc d'Orléans, instruit d'avance du projet présenté par le comité, s'était préparé à le combattre. Il prit aussi-tôt la parole, et prononça le discours suivant, avec une assurance qui ne lui était pas ordinaire.

« Je n'ai qu'un mot à dire sur la seconde partie de l'article qui vous est proposé; c'est que vous l'avez rejeté directement, il y a peu de jours. Quant à la qualité de citoyen actif, je demande si c'est pour l'avantage des parens du roi qu'on vous propose de les en priver. Si c'est pour leur avantage, un article de votre constitution s'y oppose formellement, et

in-

cet article, le voici : *Il n'y a plus ; pour aucune partie de la nation, ni pour aucun individu, aucun privilége ni exception au droit commun de tous les Français.* Si ce n'est pas pour l'avantage des parens du roi qu'on vous propose de les rayer de la liste des citoyens actifs, je soutiens que vous n'avez pas le droit de prononcer cette radiation. Vous avez déclaré citoyens français ceux qui sont nés en France d'un père français.

Or, c'est en France, et c'est de pères français que sont nés les individus dont il s'agit dans le projet de vos comités. Vous avez voulu qu'au moyen de conditions faciles à remplir, tout homme dans le monde pût devenir citoyen français. Or, je demande si les parens du roi sont des hommes. Vous avez dit que la qualité de citoyen français ne pouvait se perdre que par une renonciation volontaire, ou par des condamnations qui

qui supposent un crime. Si donc ce n'est pas un crime pour moi d'être né parent du monarque, je ne peux perdre la qualité de citoyen français que par un acte libre de ma volonté. Et qu'on ne me dise pas que je serai citoyen français, mais que je ne pourrai être citoyen actif; car, avant d'employer ce misérable subterfuge, il faudrait expliquer comment celui-là peut être citoyen, qui, dans aucun cas, à aucune condition, ne peut en exercer les droits. Il faudrait expliquer aussi par quelle bizarrerie le parent le plus éloigné du monarque ne pourrait pas être membre du corps législatif, tandis que le suppléant le plus immédiat d'un membre du corps législatif peut, sous le titre de ministre, exercer toute l'autorité du monarque.

Au surplus, je ne crois pas que vos comités entendent priver aucun parent du roi de la faculté d'opter entre

la qualité de citoyen français et l'expectative, soit prochaine, soit éloignée du trône. Je conclus donc à ce que vous rejetiez purement et simplement l'article de vos comités ; mais dans le cas où vous l'adopteriez, je déclare que je déposerai sur le bureau ma renonciation formelle aux droits de membre de la dynastie régnante, pour m'en tenir à ceux de citoyen français. »

Ce discours, qui serait d'un fou, s'il n'était pas celui du plus hypocrite scélérat, fut applaudi par les tribunes, de la manière la plus bruyante. Un membre de l'assemblée observa malignement que le duc d'Orléans n'avait pas le droit de renoncer au trône, ni pour lui, ni pour ses enfans, ni pour ses créanciers. Mais le prince lui répondit d'un ton colère : Les renonciations personnelles sont toujours bonnes. La discussion de cette

question fut continuée le lendemain, et prolongea la séance jusqu'à six heures du soir.

Enfin, après de grands débats, qui se terminèrent par un appel nominal, il fut décrété que les membres de la famille du roi pourraient exercer les droits de citoyen actif ; mais qu'ils ne seraient pas éligibles aux places et aux emplois qui étaient à la nomination du peuple.

Tandis que le duc d'Orléans affectait un faux patriotisme, l'intérieur de sa maison était en proie à toutes sortes de tracasseries. Les opinions de sa femme étaient loin d'être conformes aux siennes ; et d'ailleurs, madame de Genlis avait pris sur lui un empire dont la duchesse consentait difficilement à supporter le poids. La lettre suivante, qu'elle reçut de M. de Penthièvre, son père, acheva de troubler la paix, et occasionna une

séparation formelle entre les deux époux.

A la ville d'Eu, le 9 avril 1791.

» Ma tendresse pour vous, ma chère enfant, et ma qualité de père, demandent de moi de vous avertir à l'approche de Pâques, qu'il ne faut pas vous confesser à un prêtre sermentaire, ni fréquenter les églises sorties de l'orthodoxie. Ma santé est toujours infiniment souffrante. J'embrasse ma chère enfant de tout mon cœur. »

La crainte de ne pouvoir librement satisfaire à ses devoirs religieux, engagea madame d'Orléans à quitter son mari pour se rendre auprès de son père. Le duc feignit de croire, ou crut réellement que son intention était de sortir de France; et, soit pour ne pas manquer aux principes de patriotisme qu'il avait constamment manifestés, soit pour empêcher que ses intérêts

ne fussent compromis par une absence qui serait traitée d'émigration, il fit faire à sa femme la signification suivante :

« L'an 1791, le 19 avril, à la requête de M. Louis-Philippe-Joseph, prince français, demeurant au Palais-Royal, paroisse Saint-Augustin, où il fait élection de domicile : J'ai, etc. signifié et déclaré à madame Louis-Marie-Adélaïde, épouse du sieur requérant, au domicile par elle élu à Paris, chez M. Borde, homme de loi, qu'ayant appris que M. Louise-Jean-Marie de Penthièvre se dispose à s'absenter du royaume, le prince requérant s'oppose à ce que madame Louise-Marie-Adélaïde, son épouse, sorte de France, l'invite, et lui fait même, en tant que de besoin, sommation de se rendre à son véritable domicile, à Paris, au Palais-Royal, dans les appartemens qu'elle y a précédem-

ment occupés, offrant de la recevoir avec les égards qu'il a toujours eus pour elle : si non, et à faute de satisfaire à la présente sommation, j'ai, par le prince requérant, fait toutes réserves et protestations de se pourvoir par les voies de droit pour l'y contraindre, etc.

» Ce fut à l'occasion du départ de sa femme, que d'Orléans envoya sa fille en Angleterre, sous la conduite de madame de Genlis ; mais dans la crainte qu'elles ne fussent portées sur la liste des émigrés, il eut soin de tracer l'exposé suivant de sa conduite.

» Ma femme est partie de chez moi dans les premiers jours d'avril 1791, pour s'en aller chez son père, d'où elle n'est pas revenue. Quelques jours après elle écrivit à tous ses enfans, en leur envoyant une lettre qu'elle venait de recevoir de son père, pour

leur défendre d'aller à confesse à un prêtre sermentaire, et de fréquenter les églises sorties de l'orthodoxie.

» Cette lettre me confirma ce que je savais depuis long-tems, qu'elle était loin de penser comme moi sur le nouvel ordre de choses qui s'établissait en France, et que si je lui laissais prendre quelque part à l'éducation de mes enfans, ils seraient élevés dans des principes absolument contraires à ceux que j'ai toujours professés, et que je crois nécessaires à leur bonheur.

» Vers la fin d'octobre 1791, l'assemblée constituante étant finie, et n'ayant plus d'autre moyen d'être utile à ma patrie, que de m'employer au militaire, soit sur terre, soit sur mer, et par conséquent toujours au moment de me séparer de ma fille pour longtems, ne voulant pas la laisser à Paris sans moi, dans la crainte que

ma femme, moi éloigné, n'en revînt prendre possession, et changer son éducation, d'ailleurs, sa santé étant dérangée par les secousses que les différends que j'avais eus avec sa mère, relativement à elle, lui avaient occasionnées, et voulant achever son éducation par la pratique de la langue anglaise, qu'elle savait très-bien, à cela près, je me décidai à l'envoyer en Angleterre, sous la conduite de madame de Sillery (1), dont les principes m'étaient connus, et dont la conduite de mes deux fils, qu'elle a élevés, justifie la confiance que j'avais en elle.

» Je comptais qu'elle reviendrait quand toutes mes affaires avec ma femme seraient finies et arrangées, ou quand je serais sédentaire à Paris.

---

(1) Madame de Genlis s'appelait alors madame Sillery, ayant épousé le nommé Sillery, créature de d'Orléans.

Mes affaires ne le sont pas encore.

» Je suis parti dans le printems, pour rejoindre mes enfans à l'armée du Nord; n'ayant pu être employé jusque-là. J'en suis revenu à la fin de juillet; et au moment où l'ambassadeur d'Angleterre a été rappelé, j'ai écrit à madame Sillery et à ma fille de revenir, ne voulant pas que ma fille restât plus long-tems dans un pays dont l'ambassadeur en France venait d'être rappelé; leur santé a retardé leur retour jusqu'à présent. »

On voit par cette note, que le duc d'Orléans alla faire un voyage à l'armée, et qu'après de vaines tentatives pour y être employé, il revint à Paris.

Il le trouva, à son retour, livré aux plus horribles déchiremens. L'assemblée législative était divisée en deux partis. L'un, qui formait évidemment la majorité, voulait le main-

tien de la constitution, dont le dépôt lui avait été confié; mais ce parti était composé d'hommes pusillanimes, tandis que l'autre avait, à sa tête, des orateurs véhémens, qui attaquaient sans ménagemens le pouvoir exécutif, et qui d'ailleurs étaient soutenus par la société des jacobins, assemblage monstrueux formé par la révolution, et véritable arsenal de tous les crimes qui ont ravagé la France.

Le roi, paralysé dans sa marche constitutionnelle, chercha à surmonter les obstacles qu'on se faisait un barbare plaisir de lui opposer. Il chercha même à opérer une réconciliation entre les partis, et fit au bonheur public le sacrifice de ses affections personnelles.

A la nouvelle organisation de la marine, il donna au duc d'Orléans la place d'amiral, qu'il avait si long-

tems ambitionnée, et M. Bertrand de Molleville fut chargé de lui faire part de sa nomination.

Le duc d'Orléans ne se contenta pas de lui écrire qu'il acceptait le rang d'amiral, il lui fit de plus une visite.

« Après m'avoir entretenu de différentes choses, dit M. Bertrand dans ses Mémoires, il m'assura qu'il attachait le plus grand prix à la faveur que le roi lui accordait, parce qu'elle lui donnait les moyens de faire connaître à sa majesté à quel point ses sentimens avaient été calomniés. »

» Il me fit cette déclaration avec le ton de la franchise et de la sincérité, et il l'accompagna de protestations de loyauté, faites avec la plus grande chaleur. « Je suis bien malheureux, dit-il, sans l'avoir mérité. On m'a mis sur le corps mille atrocités, dont je

suis absolument innocent. On m'en a supposé coupable, uniquement parce que j'ai dédaigné de descendre à me justifier de crimes dont j'ai la plus profonde horreur. Vous êtes le premier ministre auquel j'en aie dit autant, parce que vous êtes le seul dont le caractère m'ait toujours inspiré de la confiance; vous aurez bientôt une occasion favorable de juger si ma conduite dément en rien mes paroles. »

Il prononça ces derniers mots avec l'accent d'un homme qui les croyait une réponse nécessaire à l'air d'incrédulité avec lequel je l'écoutais. Je lui répondis : Je crains tellement d'affaiblir la force de vos expressions, en les rapportant au roi, (comme vous le desirez) que je vous invite à exprimer vous-même vos sentimens à sa majesté.

C'est précisément ce que je desire,

repliqua-t-il, et si je pouvais me flatter que le roi voulût me recevoir, j'irais demain lui faire ma cour.

Le même soir, au conseil, ajoute M. Bertrand, je rendis compte au roi de la visite que le duc d'Orléans m'avait faite, et de tout ce qui s'était passé entre nous. Le roi résolut de le recevoir, et le lendemain il eut avec lui une conversation de plus d'une demi-heure, dont il parut très-satisfait.

Je suis de votre opinion, me dit le roi; il revient à nous sincèrement, et il fera tout ce qui dépendra de lui pour réparer le mal fait en son nom, et auquel il est très-possible qu'il n'ait pas eu tant de part que nous l'avions cru.

Le dimanche suivant, d'Orléans vint au lever du roi. Les courtisans ignorant ce qui s'était passé, et les royalistes, qui venaient ce jour-là

faire leur cour à la famille royale, lui firent la plus mortifiante réception. Ils se pressèrent autour de lui, en affectant de lui marcher sur les pieds, et en le poussant vers la porte. Lorsqu'il se rendit à l'appartement de la reine, le couvert était déjà mis ; dès qu'ils l'apperçurent, ils crièrent tous : *Ne laissez approcher personne des plats*, insinuant par-là qu'il pourrait y jeter du poison.

Les murmures insultans, excités par sa présence, le forcèrent à se retirer sans avoir vu personne de la famille royale.

On le poursuivit jusqu'au haut de l'escalier, et pendant qu'il le descendait, on cracha sur lui. Il se hâta de sortir du palais, la rage et l'indignation dans le cœur, et convaincu que le roi et la reine étaient les auteurs de ces outrages, que non-seulement ils ignoraient, mais dont ils

furent même extrêmement fâchés, quand on les leur apprit.

D'Orléans jura qu'il se vengerait de la manière la plus éclatante; et la suite fera voir qu'il ne fut que trop fidèle à son exécrable serment. Il se joignit au fameux comité insurrectionnel, qui tenait ses séances à Charenton, et qui préparait, dans les ténèbres, le renversement du trône.

Une preuve incontestable de la part que d'Orléans prenait à cette conspiration, c'est qu'environ cinq semaines avant le 10 août, il écrivit à son fils aîné, le duc de Chartres, qu'il était probable qu'avant peu on allait former une seconde assemblée constituante, pour réformer la constitution de 1791. Il déclarait à son fils qu'il serait bien aise de l'y voir nommé, ainsi que le duc de Beaujolais, son fils puîné, et il lui demandait de lui faire connaître

promptement ses intentions à cet égard.

En effet, Pétion vint, le 3 août, demander, au nom de la commune de Paris, la déchéance du roi Louis XVI, et la convocation d'une convention nationale, pour aviser au moyen de sauver la patrie. On remarqua dans son discours la phrase suivante : *Il est très-douteux que la nation puisse jamais avoir confiance dans la dynastie actuelle ;* et chacun crut y voir le projet de mettre la couronne sur la tête du duc d'Orléans.

La catastrophe du 10 août vint bientôt réjouir ce prince cruel ; les malheurs de la famille royale lui firent savourer avec délices le plaisir de la vengeance, et il ne songea dès-lors qu'à dresser ses batteries, pour être nommé membre de la nouvelle convention nationale. Le corps électoral de Paris était composé de

tout ce que la capitale renfermait de plus vil et de plus impur. Comment d'Orléans n'eût-il pas recueilli l'immense majorité des suffrages ? L'argent, les dîners, tous les moyens furent employés pour les obtenir, et le nom du premier prince du sang sortit de l'urne électorale, avec ceux de Marat, Robespierre, Danton, Billaud-Varennes, Chabot, Collot-d'Herbois, etc. D'Orléans ne renonça point au projet qu'il avait formé, d'introduire ses deux fils dans cette assemblée, et il leur réitéra ses volontés de la manière la plus formelle. Le fameux Voidelle, l'une de ses créatures les plus dévouées, s'était chargé de les faire nommer par l'assemblée électorale de Metz, sa patrie. Il avait même écrit une lettre à ce sujet, au nommé Antoine, maire de cette ville, l'un des jacobins les plus forcenés de la France, et qui fut depuis l'un des principaux

montagnards de la convention nationale.

L'âge de vingt-cinq ans se trouvait nécessaire, d'après les lois; malheureusement les fils de d'Orléans, pour être éligibles, n'y étaient point encore parvenus. Cette circonstance dérangea un peu ses projets; mais il écrivit à ses fils qu'ils ne devaient point renoncer à être nommés, et qu'il avait des amis assez puissans pour faire confirmer leur élection.

Il en fut cependant pour les intrigues qu'il avait ourdies, et il eut la douleur de se voir trompé dans ses plus chères espérances. Ses fils ne furent pas nommés. Il paraît même qu'ils préférèrent eux-mêmes rester à l'armée, sous le commandement de Dumourier, et ils furent sans doute bien inspirés, car ils auraient immanquablement subi le sort de leur père.

Nous voici arrivés à l'époque où l'infâme d'Orléans se montra le plus

féroce des monstres. Nous n'avons désormais à retracer que des crimes capables de soulever tous les cœurs. Mais n'importe ; quelque pénible que soit la tâche que nous avons entreprise, nous aurons le courage de la remplir, et de présenter aux regards effrayés des lecteurs, l'image sanglante de la mort et de la dévastation. L'horrible journée du 2 septembre fut préparée par les complices de d'Orléans, et sur-tout par Danton, qui voulait jouer auprès de lui le même rôle que Mirabeau. Mais l'un était un homme extraordinaire, que l'ambition avait lancé sur le théâtre révolutionnaire, tandis que l'autre s'y présentait, comme une bête féroce, pour s'approprier les dépouilles des malheureux écrasés par la foudre. Nous n'offrirons pas le hideux tableau des massacres qui eurent lieu dans les différentes prisons. Une foule d'innocens, sans appui, sans défense, périrent sous les poignards

des égorgeurs, et des ruisseaux de sang inondèrent la capitale effrayée.

Un fait certain, c'est que lors du massacre des prêtres aux Carmes et à Saint-Firmin, on remarqua, parmi les ordonnateurs des tueries, des agens du duc d'Orléans, chez lequel ils allèrent dîner immédiatement après la mort affreuse de l'infortunée princesse de Lamballe.

L'opinion générale est que d'Orléans, par un double motif de vengeance et d'intérêt, a dicté l'arrêt exécrable de sa mort.

Depuis le 5 octobre, madame de Lamballe avait constamment refusé de voir son beau-frère. Il gagnait, d'ailleurs, par la mort de cette princesse, un douaire de cent mille écus, qu'elle touchait sur la fortune de la duchesse d'Orléans, et il retenait, dans sa famille, tous les bienfaits que lui prodiguait le duc de Penthièvre, son

beau-père. Il paraît que Manuel avait promis de soustraire madame de Lamballe à la fureur des assassins ; mais d'Orléans n'en fut pas plutôt instruit, qu'il se hâta d'en envoyer une nouvelle bande, à la tête de laquelle il plaça le nommé Rotondo, qui depuis deux ans vivait avec lui dans la plus grande intimité. D'Orléans ne fut que trop bien obéi. La princesse de Lamballe perdit la vie au milieu des plus horribles tortures. Sa tête fut placée sur une pique, et une populace, ivre de sang, vint planter cette pique sous les fenêtres du duc d'Orléans.

Celui-ci allait se mettre à table, avec quelques Anglais et une de ses courtisannes. D'Orléans s'avança vers la fenêtre, contempla froidement la tête sanglante, et revint s'asseoir avec ses convives, en disant, de l'air le plus tranquille : *La malheureuse ! j'avais bien prédit qu'elle finirait misérablement.*

D'Orléans, barbouillé de sang et de boue, monta, peu de tems après, à la tribune des jacobins, le bonnet rouge en tête, et dans le costume de sans-culotte le plus prononcé. Là, il déclara solemnellement qu'il n'était point fils du dernier duc d'Orléans; que l'opinion publique, qui voulait qu'il dût le jour à un cocher, était conforme à la vérité; qu'il était notoire que son grand-père avait constamment refusé de le reconnaître pour être de sa famille, et qu'il souscrivait à ce jugement; qu'il n'était pas moins notoire que sa mère n'avait jamais respecté le lien conjugal, et qu'il avouait, avec le public, qu'il était le fruit de l'adultère. Le monstre ne se contentait pas de s'avilir, il déshonorait publiquement lui-même la mémoire de celle qui lui avait donné le jour. Il poussa la dégradation jusqu'à renoncer au nom d'Orléans, et il écrivit à la commune du 2 septem-

bre, pour lui demander un nom qui prouvât qu'il n'était point issu du sang des Bourbons.

La commune prit, en conséquence, l'arrêté suivant :

« Le conseil général de la commune de Paris arrête, sur la demande de Louis-Philippe-Joseph, prince français, ce qui suit :

1°. Louis-Philippe-Joseph, et sa postérité, porteront désormais, pour nom de famille, *Egalité*.

2°. Le jardin, connu jusqu'à présent sous le nom de *Palais-Royal*, s'appellera désormais, *Jardin de la Révolution*.

3°. Louis-Philippe-Joseph Egalité est autorisé à faire faire, soit sur les registres publics, soit sur les actes notariés, mention du présent arrêté.

En effet, à partir de cette époque, d'Orléans prit ce nom burlesque, et

le duc de Chartres, son fils, se fit appeler, à l'armée, le général Egalité.

Cette nouvelle lâcheté ne mit point d'Orléans à l'abri des coups qu'on lui préparait; à peine la convention nationale fut-elle formée, que la Gironde l'attaqua ouvertement. Le parti que l'on nommait ainsi, avait à sa tête Guadet, Vergniaud, Brissot, Manuel, Fauchet, Pétion, etc. D'Orléans avait pour soutien Marat, Fabre-d'Eglantine, Sillery et Robespierre. Ce qu'il y a de singulier, c'est que les deux partis qui divisaient la convention nationale, s'accusaient réciproquement de tenir à la faction d'Orléans. Celui-ci avait effectivement des amis dans les deux côtés de l'assemblée; mais il se déclara, comme il avait toujours fait, pour celui où il remarqua le plus d'audace et le plus de scélératesse. Il se fit donc montagnard, et se mêla dans

dans les rangs des plus grands monstres qui aient déshonoré leur patrie.

Marat était son confident, son intime ami. Ce monstre, né à Neuf-Châtel, en Suisse, exerçait l'état de médecin, ou plutôt de charlatan. Il n'avait pas cinq pieds; c'était un des hommes les plus laids, les plus hideux qu'il fût possible de voir; il était haineux, vindicatif, féroce. Voir des ruines, des malheureux, du sang, étaient ses plus grandes jouissances. C'était, d'ailleurs, un bavard déterminé, un factieux dans toute la force du terme: il rédigeait une feuille sanguinaire, intitulée, *l'Ami du Peuple*, où il disait formellement que la République ne serait tranquille, que lorsqu'on aurait coupé trois cents mille têtes, et pendu les marchands à la porte de leurs boutiques.

Ce qui acheva de perdre d'Orléans, c'est que la montagne, elle-même, sous les drapeaux de laquelle il s'était placé, se divisa en deux partis. Roberspierre et Danton avaient tellement éprouvé la docilité du peuple aux journées des 2 et 3 septembre, ils régissaient si bien aux jacobins, aux cordeliers et à la commune, qu'ils pensèrent, pour la première fois, à s'emparer eux-mêmes du pouvoir qu'ils avaient voulu remettre entre les mains d'un autre, et ce fut alors qu'on commença à jeter dans le public des idées de protectorat, de dictature et de triumvirat. Cependant les montagnards, qui avaient encore besoin de l'or du duc d'Orléans, eurent l'attention de lui cacher leurs projets, et de le bercer de fausses espérances. Dumourier, qui, de son côté, avait de grands projets sur le duc de Chartres, avait soin, dans tous ses rapports, de vanter la

bravoure, le sang-froid et les talens militaires du général Egalité. Ce jeune homme, dont le vice n'avait point encore souillé le cœur, paraissait, à certains factieux, bien plus propre à l'exécution de leurs projets, que son père, à qui sa conduite infâme avait fermé pour toujours le chemin du pouvoir suprême.

Ce prince avait cependant encore un grand nombre de partisans, et il les engagea à demander que Louis XVI fût mis en jugement. Une bande de journalistes salariés et de jacobins féroces appuyèrent son vœu, et bientôt la convention nationale, qui avait toujours été si divisée, se réunit toute entière pour décréter qu'elle jugerait le malheureux Louis XVI.

Lanjuinais, Fauchet, Morisson et quelques autres députés eurent cependant le courage de soutenir qu'ils n'avaient point reçu ce mandat de

leurs commettans, et qu'ils ne pouvaient remplir, tout à-la-fois, les fonctions de juges et d'accusateurs.

Mais les principaux chefs du côté droit, dont ils faisaient partie, n'osèrent pas soutenir leurs énergiques représentations.

Par un calcul infernal, les maratistes avaient eu soin, dès les premiers jours de la session, de représenter les girondins comme des royalistes, et ceux-ci, pour repousser l'accusation de n'être pas franchement républicains, crurent qu'ils devaient consentir à la mise en jugement de Louis XVI.

D'Orléans fut au comble de ses vœux, lorsque l'assemblée eut proclamé le décret qui mandait le roi à sa barre; il lui tardait de se rassasier du plaisir de contempler sa victime, et il eut grand soin de se trouver à la séance, le jour où Louis y

fut amené pour la première fois. Il s'était placé vis-à-vis du fauteuil que le roi devait occuper, et semblait attendre son arrivée avec la plus vive impatience. Le duc de Montpensier, l'un de ses fils, était dans une tribune, et attendait, avec une ardeur égale à celle de son père, que le malheureux captif parût.

Sa contenance noble et ferme, la sérénité qui brillait dans ses yeux, la pâleur de son visage, la longueur de sa barbe, tout inspira aux spectateurs le plus tendre intérêt et le respect le plus profond.

Le seul d'Orléans, qui lui était uni par les liens du sang, parut ne pas s'attendrir. Il ne quitta pas un instant sa lorgnette ; on eût dit qu'il se faisait un plaisir barbare de plonger sur sa victime, et qu'il jouissait de l'humiliation et de la douleur de celui

qui naguère régnait sur le premier empire de l'univers.

Son jeune fils, confondu dans les tribunes, montrait la même insensibilité; la manière sage avec laquelle le roi répondait à toutes les questions de Barrère, excita sa mauvaise humeur, et il s'écria avec dépit: *Eh! mais, il nie tout.* Dans un âge si tendre, n'avoir aucun respect pour le malheur, être insensible au spectacle d'un grand roi réduit à se justifier comme un criminel, c'est le comble de l'horreur, c'est le dernier degré de l'infamie. Celui-là ne reniera point son père, il est bien digne d'en avoir reçu le jour.

Après un premier interrogatoire, Louis fut ramené dans sa prison. La postérité pourra-t-elle jamais le croire? On agita sérieusement la question de savoir si on lui accorderait un conseil, et le seul parti d'Orléans vota

pour la négative. Cependant la grande majorité de l'assemblée n'avait pas encore perdu toute pudeur, et le vœu sacrilège de la montagne ne fut point accompli.

Il fut libre à Louis XVI de choisir des défenseurs, et il nomma d'abord Tronchet et Target ; mais celui-ci croyant qu'il ne convenait pas à un républicain d'être le conseil d'un roi détrôné, Louis XVI le remplaça par M. de Malesherbes, son ancien ministre, qui avait demandé, comme une faveur, la permission de se vouer à la défense du monarque.

L'histoire s'empressera de recueillir le trait sublime de ce vieillard respectable, qui, après avoir toute sa vie combattu le despotisme et ses agens, se dévoua aux poignards des assassins, pour la cause d'un roi proscrit et malheureux.

Louis XVI parut à plusieurs séances de la convention nationale ; toutes les fois qu'il y vint, d'Orléans eut toujours les yeux collés sur lui ; et paraissait se réjouir de l'idée, qu'avant peu de jours son infortuné parent porterait sa tête sur l'échafaud.

Lorsque la défense du roi fut terminée, et qu'il eut fait ses adieux à la convention nationale, d'Orléans et son parti voulurent qu'on le jugeât sans désemparer, et ils obtinrent en effet qu'on s'en occuperait dans la séance suivante.

Les Parisiens étaient bien convaincus que la condamnation à mort ne serait point prononcée ; mais d'Orléans mit tout en usage pour l'obtenir ; il prodigua l'or, il donna de grands festins, et le monstre vint à bout de réussir dans ses affreux projets. La veille du jugement, il y eut un grand repas au Palais-Royal, où

étaient invités tous les députés montagnards. Lepelletier de Saint-Fargeau était du nombre. Héritier d'une fortune immense, Saint-Fargeau se jeta dans la révolution, pour conserver ses richesses.

Connaissant la faiblesse de Louis XVI, il était persuadé que d'Orléans l'emporterait sur ce prince, et il avait embrassé son parti, parce qu'il crut qu'il n'y aurait de sûreté que pour les seuls propriétaires qui se seraient rangés de son bord.

Saint-Fargeau étant président à mortier au parlement de Paris, avait fait le serment de ne jamais condamner personne à mort. Il voulut, lors du jugement de Louis XVI, rester fidèle à son serment, et comme la douceur de ses mœurs, la politesse de ses manières, et sur-tout ses richesses immenses lui donnaient le plus grand ascendant sur l'esprit de

ses collègues, il avait obtenu de vingt-cinq d'entre eux, qu'ils voteraient comme lui, c'est-à-dire, qu'ils ne prononceraient pas la mort.

D'Orléans, instruit de cette particularité, s'enferma avec Saint-Fargeau, à la suite d'un dîner où toutes les têtes avaient été échauffées par les vapeurs du vin; il lui adressa de vifs reproches sur la conduite qu'il tenait en cette occasion, et finit par lui dire : *Saint-Fargeau, que faites-vous? Vous n'y pensez pas! vous vous perdez; votez la mort, engagez vos amis à émettre le même vœu; promettez-le-moi, et moi, de mon côté, je vous promets une alliance avec ma famille.*

Le faible Saint-Fargeau, toujours persuadé que d'Orléans monterait sur le trône, lui jura qu'il ferait ce qu'il exigeait de lui. En conséquence, il rassembla le même jour ses vingt-cinq

collègues, et n'eut pas de peine à les déterminer à voter la mort du roi. Saint-Fargeau paya de sa vie son horrible parjure ; il tomba sous les coups du garde-du-corps Pâris, et devint, avec Marat et Chalier, l'un des dieux des sans-culottes.

Cependant un grand nombre d'ouvrages sur le jugement de Louis XVI étaient répandus dans Paris ; la plupart attaquaient avec vigueur le duc d'Orléans, et ne voyaient dans les cris de mort poussés par les maratistes, que le résultat d'une conspiration ourdie par ce prince pour s'asseoir sur le trône.

Enfin le grand jour du jugement arriva ; les questions sur lesquelles chaque député avait à répondre, étaient posées de la manière la plus insidieuse : voici comment elles étaient rédigées.

1°. Louis est-il coupable de cons-

piration contre la liberté, et d'attentat contre la sûreté générale de l'Etat ?

2°. Le jugement qui sera rendu sur Louis, sera-t-il soumis à la ratification du peuple, réuni dans ses assemblées primaires ?

3°. Quelle peine le ci-devant roi des Français a-t-il encourue ?

Le parti qui voulait sa mort, ne doutait pas que toute la convention ne se réunît pour prononcer l'affirmative sur la première question, et le code pénal étant formel à cet égard, il était bien sûr de réussir dans ses projets homicides.

Les montagnards ne raisonnaient pas mal, car les girondins et les brissotins ne pouvaient pas, sans inconséquence, s'empêcher de prononcer que Louis XVI était coupable. En effet, les chefs de ce parti avaient

porté les premiers coups à l'autorité royale : ils avaient préparé les journées de juin et d'août ; ils s'étaient même vanté publiquement d'avoir conspiré pour renverser le trône ; aussi se prirent-ils dans le piège que Robespierre et d'Orléans leur tendaient ; la convention déclara unanimement Louis XVI coupable, à l'exception de l'évêque constitutionnel Lalande, et d'un autre député, qui annoncèrent avec courage que leurs commettans ne leur avaient pas donné les pouvoirs nécessaires pour juger le roi.

Lorsque le tour de d'Orléans, pour opiner sur cette première question, fut arrivé, il monta à la tribune comme ceux qui l'avaient précédé, et de là cria d'une voix forte : *Oui.* Cet horrible *oui* excita un mouvement tumultueux dans toute l'assemblée ; les montagnards les plus déterminés

ne purent même s'empêcher de frémir; mais d'Orléans ne parut nullement troublé, et il retourna à sa place avec le plus grand sang-froid..

C'était sur la seconde question, que les brissotins avaient fondé leur espérance de sauver le roi; mais malheureusement ils ne furent pas d'accord entre eux. Barrère, qui jusqu'alors était resté neutre, se prononça contre cette mesure avec un grand talent; jamais discours plus adroit, plus perfide n'avait été prononcé depuis la révolution; la décence, le ton modéré avec lequel il était écrit, firent une vive impression sur les hommes faibles du côté droit, et la convocation des assemblées primaires, dont le résultat n'eût pas été douteux, fut rejetée à la pluralité des voix.

Sur la seconde question, d'Orléans, après être monté, comme la

première fois, à la tribune, et ne sachant pas dire deux mots de mémoire, lut sur un papier son opinion ainsi conçue : *Je ne m'occupe que de mon devoir : je dis non.* Ce *non* excita contre lui le même mouvement d'indignation qu'avait produit le *oui.* L'opinion de Manuel, qui avait jadis été son ami, est une preuve frappante de l'horreur qu'excita la conduite de ce prince sanguinaire.

Citoyens, dit-il, je ne reconnais ici que des législateurs, je n'y ai jamais vu des juges ; car des juges sont froids comme la loi, des juges ne murmurent pas, des juges ne s'injurient pas, ne se calomnient pas.

Jamais la convention n'a ressemblé à un tribunal : si elle l'eût été, certes elle n'aurait pas vu le plus proche parent du coupable n'avoir pas, sinon la conscience, du moins la pudeur de se récuser ; c'est autant

par délicatesse que par courage ; autant pour honorer que pour sauver le peuple, que je demande sa sanction.

En effet, la convention nationale n'eût pas dû souffrir que d'Orléans votât dans la cause de son parent ; mais, malgré les murmures qu'excita son opinion, elle n'en compta pas moins, et elle servit à former la majorité.

Lorsqu'il fallut prononcer sur la peine que le roi avait encourue, l'infâme d'Orléans prononça ces effroyables paroles : Uniquement occupé de mon devoir, *convaincu que tous ceux qui ont attenté ou attenteront par la suite à la souveraineté du peuple, méritent la mort ; je vote pour la mort.*

Un cri d'horreur et d'effroi partit au même instant de toutes les parties

de la salle : Oh ! le monstre ! oh ! le scélérat ! s'écriait-on. La montagne elle-même sembla le repousser de son sein ; le seul Marat, par un affreux sourire, approuva son vœu sacrilège.

La conduite de d'Orléans, dans cette occasion, prouve qu'il était aussi stupide que féroce. Si l'ambition et la vengeance ne l'ont pas dirigé, quel motif raisonnable pourra-t-on donner à sa conduite ? Dira-t-on qu'il voulait se réconcilier avec les niveleurs et les sans-culottes, et qu'en prononçant la mort du roi, il n'avait voulu que leur donner un gage de son dévouement, et sauver lui-même sa tête du glaive de la terreur ? Ce prétexte n'a pas même le mérite de la vraisemblance, et il est plus naturel de croire qu'il suivit l'instinct de son ambition et de sa férocité.

En tout cas, ses agens lui donnèrent un mauvais conseil; le cri de sang qu'il fit entendre lui ferma tous les cœurs, et éleva entre le trône et lui une barrière insurmontable. Accablé sous le poids du mépris et de l'indignation publique, il se vit repousser avec horreur de tous les lieux où il se montrait, aucun parti n'osait l'avouer pour chef; enfin chacun le fuyait comme un lépreux, un pestiféré, et faisait des vœux pour lui voir expier ses innombrables forfaits. L'intrigant Dumourier, qui a joué un si grand rôle dans le drame de la révolution, s'était rendu à Paris, dans les premiers jours du jugement du roi, y avait fait entrer furtivement des officiers et des soldats, dont il porte le nombre à trois ou quatre mille. Si l'on en croit les Mémoires qu'il a publiés dans les pays étrangers, il n'avait introduit ces forces dans la capitale, que pour empêcher

le supplice de Louis XVI ; mais pour peu qu'on ait de bon sens, il est impossible d'ajouter foi à cette assertion. La journée du 10 août avait servi à l'avancement de Dumourier ; il s'était emparé des dépouilles du général Lafayette, et était venu publiquement, le bonnet rouge en tête, recevoir les applaudissemens sanguinaires du club cannibale des jacobins. Dumourier était, d'ailleurs, connu par ses liaisons intimes avec la famille d'Orléans ; il avait fait obtenir le grade de général divisionnaire à son fils aîné, et avait, pour premier lieutenant, Valence, gendre de madame de Sillery-Genlis, avec laquelle il entretenait une correspondance suivie.

. . . . . .

Dumourier a donc menti impudemment, lorsqu'il assure que, pendant son voyage à Paris, il s'occupa fortement du soin d'arracher

Louis XVI à la mort. La vérité est qu'il ne vit pas un seul ami du monarque ; mais qu'il eut de longues conférences avec d'Orléans, qui ne lui cacha sûrement pas la manière dont il opinerait dans le procès du roi. D'ailleurs, il est hors de doute que l'immense majorité de la capitale voyait sa mort avec peine, et que trois mille hommes, bien armés, auxquels se seraient joints un grand nombre de mécontens, étaient plus que suffisans pour arracher Louis XVI des mains de la garde qui le conduisait à l'échafaud.

Il est bien plus vraisemblable que Dumourier n'était venu dans la capitale que pour sonder les esprits, et pour dissoudre la Convention nationale après la mort du roi, son projet étant de former un autre gouvernement, et de placer à la tête Philippe d'Orléans, ou plutôt le duc de Char-

très son fils aîné : mais s'étant convaincu par ses yeux des nombreux obstacles qu'il aurait à surmonter, et de la dégradation dans laquelle d'Orléans était tombé, il repartit pour son armée, afin d'y ourdir de nouvelles intrigues.

Le jour où le malheureux roi périt sur la place de la Révolution, d'Orléans se tenait dans un cabriolet, sur le pont Louis XVI. Il contempla froidement tous les apprêts de l'exécution : des témoins oculaires qui l'observaient attentivement, disent que, lorsque la tête fut séparée du corps, le sourire se plaça sur ses lèvres ; on vit, dit-on, briller dans ses yeux une joie féroce. Il resta sur le pont, jusqu'à ce que le corps eût été emporté : alors il gagna son Palais-Egalité, où il monta dans une voiture élégante, attelée à six chevaux bais, et alla dîner au Rincy,

l'une de ses maisons de plaisance; il y avait convié un grand nombre de scélérats, et il y trama sans doute de nouveaux forfaits.

C'est ici le lieu de parler d'un crime que l'opinion publique lui a toujours attribué, et dont on peut assurer hardiment qu'il était bien capable.

Le nommé Pinet, agent de change, avait un porte-feuille qui contenait plus de quarante millions; le désordre et les troubles, sans cesse renaissans, lui ayant inspiré des craintes, il déposa son porte-feuille entre les mains du duc de Penthièvre. Peu de tems après, ce prince partant pour la campagne, rendit le porte-feuille à Pinet, qui, n'étant pas encore bien rassuré, consentit malheureusement à le confier au duc d'Orléans, sur l'offre que ce prince

lui avait faite de le mettre en sûreté dans son château du Rincy.

Lorsque la tranquillité parut se rétablir dans la capitale, Pinet ayant besoin de son porte-feuille, le duc d'Orléans l'engagea à venir le chercher au Rincy, et lui indiqua le jour où il s'y trouverait lui-même pour le lui remettre. Pinet s'y rendit le jour convenu, dans une voiture publique. Le duc d'Orléans lui remit son portefeuille, et lui donna une de ses voitures avec un postillon et un laquais à sa livrée, pour le ramener.

Il partit après-midi, de très-bonne heure, pour arriver à Paris longtems avant le coucher du soleil. Il y arriva en effet, mais volé et assassiné à mort. Les gens du duc d'Orléans, qui l'accompagnaient, comparurent devant un officier de justice, et déclarèrent que cet assassinat avait été commis par des voleurs.

qu'ils prétendirent avoir rencontrés.

Le chirurgien qui fut appelé, ayant examiné les blessures de Pinet, jugea que, quoiqu'elles fussent mortelles, il était possible qu'il lui restât encore un souffle de vie, et lui administra quelques secours. Pinet ouvrit les yeux, répéta trois ou quatre fois : *Mon porte-feuille... mon porte-feuille.... les scélérats!* et expira. Cette catastrophe, qui dérangea la fortune d'un très-grand nombre de personnes, fut mise sur le compte du duc d'Orléans; mais on n'avait pas de preuves formelles, et on tenta inutilement, pendant deux ans, tous les moyens possibles de s'en procurer. A la fin, quelques-uns des principaux créanciers découvrirent un valet-de-chambre que le duc d'Orléans avait congédié, et qui était à son service à l'époque de la mort de Pinet. Ils s'adressèrent à lui, et lui offrirent de grandes

grandes récompenses, s'il voulait leur procurer les renseignemens dont ils avaient besoin. Après bien des négociations, ils conclurent leur marché avec lui, et ils en obtinrent des révélations qu'ils payèrent fort cher. Mais pour qu'elles pussent leur être utiles, il fallait qu'il consentît à en déposer en justice, et il y répugnait infiniment, par la crainte, disait-il, que le duc d'Orléan ne le fît empoisonner ou assassiner. On espérait, cependant, l'y déterminer à force d'argent; mais cet homme disparut tout-à-coup, et ne laissa aucune trace de sa fuite. Les créanciers présumèrent qu'il avait vendu son secret au duc d'Orléans, qui avait sans doute exigé qu'il quittât la France.

Ils firent des démarches auprès du ministre de la marine, pour le prier de leur procurer les moyens de faire chercher ce valet-de-chambre en Angleterre; mais n'ayant

pu fournir son signalement exact, on se borna à envoyer son nom au consul français à Londres, qui, probablement, ne reçut à cet égard aucune information.

Après la catastrophe du 21 janvier, le repos abandonna tout-à-fait le lâche d'Orléans. La terreur s'empara tellement de ses esprits, qu'il se croyait toujours entouré d'assassins, et se couvrait d'une cuirasse. *Il* passait les nuits dans les appartemens les plus reculés de son palais, et ne couchait jamais deux nuits de suite dans le même lit. Son jardin était rempli d'une bande de coupe-jarrets; pour arriver jusqu'à lui, il fallait traverser une double haie de ses affreux satellites. Ils arrêtaient ceux qui voulaient parler au duc, les forçaient à écrire leur nom, leur demeure, et l'objet de leur demande. L'un d'eux portait cet écrit à d'Orléans, et rapportait sa réponse de vive voix.

C'est ainsi que la Providence commençait à étendre sa main vengeresse sur cet homme exécrable, en attendant que les bourreaux l'eussent envoyé rejoindre ses innombrables victimes.

A peine la tête de Louis XVI fut-elle tombée, que d'Orléans devint le jouet des factieux; il ne fut plus qu'un misérable mannequin qu'ils employaient pour s'effrayer; mais tous renoncèrent au projet insensé de faire régner sur les Français le plus vil rebut de la société, le plus lâche des scélérats.

D'Orléans s'apperçut trop tard qu'il avait été pris pour dupe, et ne doutant plus du sort qui le menaçait, il chercha, par tous les moyens possibles, à adoucir les tigres prêts à le dévorer; il mendia bassement la protection des jacobins, et ces brigands, affamés d'or et de pillage, la lui fi-

rent acheter par tous les sacrifices qu'il lui était encore possible de faire.

Ce prince, jadis si opulent, cet immense propriétaire, se trouvait alors réduit aux expédiens; il avait organisé tant d'intrigues, payé tant de massacres et d'insurrections, qu'il ne lui restait plus de ressources que dans un superbe mobilier.

Mais il fallait assouvir l'avidité des révolutionnaires, et en moins de quinze jours, ils firent main-basse sur sa vaisselle, sa bibliothèque, sur une magnifique galerie de tableaux qu'avait recueillis le régent, et sur une riche collection de pierres gravées qu'il tenait de la munificence de ses aïeux. Bientôt il fut réduit à ouvrir des emprunts; il donna des gages incertains, des hypothèques illusoires; enfin il finit par publier son bilan.

La duchesse, son épouse, la plus vertueuse, la plus douce des femmes, gémissait en silence sur ses forfaits, depuis le commencement de la révolution. Connaissant la brutalité de son époux, elle tremblait de lui présenter la moindre demande; ce ne fut qu'après avoir été comblée d'outrages, qu'elle se résolut à l'abandonner, et à se réfugier à Vernon, auprès de son vénérable père, le duc de Penthièvre. Ce vieux prince était tombé dans une langueur mortelle, en apprenant la fin tragique de madame de Lamballe, sa belle-fille; la condamnation de Louis XVI et les nouveaux forfaits de son gendre, achevèrent de le conduire au tombeau : cependant, quelques mois avant sa mort, il avait engagé sa fille à se séparer de biens avec son indigne époux; madame d'Orléans en fit la demande en justice, et l'obtint sans aucune difficulté.

Aussitôt que d'Orléans eut appris la mort du duc de Penthièvre, il s'empressa de courir à Vernon, pour arracher tout ce qu'il pourrait de la riche succession de son beau-père. Il s'empara en effet d'une forte somme en or, et d'un grand nombre de bijoux précieux. Mais ce n'était plus pour lui qu'il recueillait, ces richesses passèrent entre les mains des maratistes, et servirent à soudoyer de nouveaux forfaits.

Ce retour de fortune lui valut, pendant quelque tems, les bonnes graces des brigands; mais lorsqu'ils l'eurent bien pressuré, lorsqu'ils se furent emparés de tout ce qui lui restait, ils le rejetèrent de leurs rangs, et l'abandonnèrent encore une fois à son mauvais sort.

Son opinion, au 21 janvier, avait amoncelé sur sa tête un orage dont l'explosion ne pouvait manquer

d'être terrible ; le discours de Manuel fut le signal de l'attaque dirigée contre sa personne, et un grand nombre de députés l'apostrophèrent avec la dernière véhémence.

Une nouvelle considération m'a frappé, dit Duprat, lors de la discussion sur l'appel au peuple ; je dis *oui* avec d'autant plus de confiance, que Philippe d'Orléans a dit *non*.

Il est tems, dit Barbaroux, que le peuple français reprenne l'exercice de sa volonté suprême, pour écraser une faction. Au milieu, je vois Philippe d'Orléans que je dénonce à toute la république. Je sais que je m'expose à tous ses poignards ; mais comme la vie d'un homme est incertaine, j'ai dû faire cette déclaration.

Le député Salle s'écria : Il ne nous reste plus que le choix des maux de la patrie ; *heureusement que Louis nous laisse, de tous ses parens, ce-*

lui qui peut le plus dégoûter de la royauté.

D'Orléans opposa le plus profond silence à ces vigoureuses attaques ; mais le lendemain, la lettre suivante fut affichée dans tout Paris.

L. P. J. Egalité,

à ses Concitoyens.

Paris, 16 janvier 1793, an 2 de la Républ. française.

J'ai été calomnié à la tribune de la convention, de la manière la plus atroce : je ne veux d'autre vengeance de mes calomniateurs, que le mépris qui les attend, quand ils seront entièrement connus ; mais il est de mon devoir d'éclairer mes concitoyens sur le vrai but de tant de calomnies ; c'est bien moins de me perdre dans l'opinion publique, que de dénigrer les bons citoyens, les vrais républicains, en leur persuadant que ceux

qui votent pour les mesures les plus efficaces pour le maintien et la tranquillité de la république, ont des ruses ambitieuses, en servant l'ambition de quelques autres, et que partager leur avis, c'est se déclarer factieux ou corrompu.

Je déclare que je ne connais point ces projets, que je ne crois point à leur existence, et que je ne suis lié ni d'intrigue, ni d'amitié, ni même de société intime avec aucun membre de la convention. J'estime ceux qui veulent la république, qui la veulent une et indivisible, et qui, contens d'établir la liberté, ne cherchent point à envahir le pouvoir : j'ajoute que je n'estime que ceux-là.

Plusieurs d'entre eux ont prononcé à la tribune qu'ils immoleraient le premier à qui ils verraient des projets ambitieux; je pense comme eux, et dans ce cas, j'immolerais ce que j'ai de plus cher.

Voilà ma profession de foi, ma conduite ne la démentira jamais.

Signé, L. P. J. Egalité.

Philippe d'Orléans vit s'écouler les mois de février et de mars, sans éprouver de nouveaux revers ; mais la trahison de Dumouriez fit éclater un nouvel orage.

Ce général, désespéré d'avoir échoué dans ses entreprises, perdit tout-à-fait la tête. Il entra en négociation avec le prince de Cobourg, fit arrêter des commissaires de la convention nationale, et annonça l'intention formelle de marcher sur Paris pour la dissoudre.

Il y avait sans doute de l'audace à concevoir un pareil plan, mais pour l'exécuter, il fallait qu'il pût compter sur son armée ; il ne se souvint plus de la manière dont elle avait abandonné Lafayette. Après s'être

élevé sur les débris de sa puissance, il fut obligé, comme lui, de chercher son salut dans la fuite, et de se confier à la générosité de l'ennemi.

Quelques généraux qui avaient eu connaissance de ses projets, l'accompagnèrent chez l'étranger.

Les deux fils de d'Orléans, et Valence, gendre de Sillery, étaient du nombre.

Dès le 31 mars 1793, les comités de défense et de sûreté générale s'étaient réunis avec un grand nombre de membres de la convention. Après avoir entendu la lecture d'une lettre de Dumouriez, et celle du rapport fait par le ministre des affaires étrangères, s'étant confirmés dans l'opinion qu'il existait un vaste plan de trahison, ils crurent devoir prendre des mesures sévères, et s'assurer de plusieurs personnes suspectes par leurs liaisons avec Dumouriez ou d'Orléans. En conséquence, ils

lancèrent des mandats d'arrêt contre les individus ci-après nommés : Espagnac, Malus, ci-devant commissaire-ordonnateur de l'armée; Lady Fitz-Gérald, Bonne-Carrère, Gouy-d'Arcis, d'Asseline, agent du duc de Liancourt; Lasoude, Cambray, Sainte-Foi, Canderon, ci devant maire de Cambray; Beneron, officier-général dans l'armée de Dumouriez; Ligneville, officier-général; Devaux, adjudant-général de l'armée de Dumouriez; la femme Bauvais, maîtresse de Dumouriez; Westerman, officier-général; Victor Broglie, Boisgelin, ci-devant maître de la garde-robe de Louis XVI; la citoyenne Sillery, Choderlot, dit Laclos, officier-général; Lemaire, trésorier chez Philippe Egalité; le général Valence, les deux fils d'Egalité, Montjoye, aide-de-camp de Dumouriez, et Servan, officier d'Egalité.

A la séance de la convention, du

4 avril suivant, Montaut, dit Mari-
bond, proposa, au nom du comité de
ûreté générale, de faire arrêter le
ère de Valence, et madame de Mon-
sson, veuve du duc d'Orléans, père
Egalité. Chateau-Neuf-Randon,
tre député, annonça, qu'on avait
ercepté une lettre, dans laquelle
alité, fils aîné, écrivait à son père,
e la convention nationale avait jeté
France dans le précipice, et qu'il fal-
ten revenir à la constitution de 1791.
député fit décréter que madame la
chesse d'Orléans serait arrêtée, et,
r la motion de Lacroix, l'assem-
ée ordonna que les citoyens Ega-
é père, et Sillery seraient gardés
vue. Celui-ci monta à la tribune,
dit : « Si mon gendre est coupa-
ble, il doit être puni; je vois Bru-
tus; je me rappelle le jugement
qu'il prononça contre ses fils, je
» l'imiterai. Je dois déclarer que ma
» femme voyait Dumouriez pour la

» première fois, lors de l'entrevue » de ce traître avec les commissaires » du directoire exécutif. J'ai provo- » qué moi même le plus scrupuleux » examen de ma conduite. »

D'Orléans suivit Sillery à la tribune, et balbutia ces mots : « Si je suis » coupable, ma tête doit tomber, » cela va sans dire ; si mon fils l'est, » je ne le crois pas, mais s'il l'est, » je vois aussi Brutus. »

La convention n'en décréta pas moins qu'Egalité père, et Sillery ne pourraient sortir de Paris, sous quelque prétexte que ce fût. Par un autre décret, elle manda à la barre les généraux Egalité et Valence, et déclara généralement que ceux qu'elle avait mandés, ou dont elle avait ordonné l'arrestation, qui ne comparaîtraient pas dans la huitaine, seraient regardés comme traîtres, infâmes, et mis hors la loi.

Ce fut dans la même séance qu'on donna lecture de la lettre suivante, du général Egalité à son père.

« L'armée est dans un désordre ad-
» mirable; je vois la liberté perdue.
» La convention nationale a oublié
» tous les principes, nos troupes de
» ligne sont détruites, le régiment
» de Deux-Ponts est réduit à cent
» cinquante hommes. Peut-on, avec
» des volontaires, lutter contre toute
» l'Europe ? Il m'est venu une ébul-
» lition sur tout le corps, j'ai craint
» que ce ne fût une maladie de peau.
» Ma sœur vient à Saint-Amand :
» elle y sera plus tranquille. Je ne
» sais comment s'arrange l'affaire de
» l'émigration. Si vous désapprouvez
» cette démarche, parlez, tout sera
» bientôt réparé. Je vous embrasse,
» cher papa. »

Deux jours après, le 6 avril, à la suite de la lecture de plusieurs dé-

pêches des commissaires de la convention près l'armée du Nord, apportées par un courrier extraordinaire, la convention nationale décréta que: *Tous les membres de la famille des Bourbons* seraient mis en état d'arrestation, pour servir d'ôtages à la république, et chargea son comité de sûreté générale de déterminer le lieu où ils devraient être détenus.

Le lendemain, d'Orléans fut arrêté chez lui, et conduit à la Mairie. Il se plaignit avec force de cet acte arbitraire, et prétendit, qu'étant représentant du peuple, le décret rendu la veille ne pouvait lui être applicable. Le ministre de la justice crut devoir en référer à la convention nationale. Après sa lettre, on en lut une de d'Orléans, ainsi conçue :

Paris, le 7 avril 1793.

Citoyens, mes collègues,

« Ce matin, à huit heures, s'est

» présenté chez moi un citoyen, » se disant officier de paix. Il m'a » présenté un réquisitoire, signé *Pache*, et je me suis rendu à la Mairie, pour conférer avec les administrateurs du peuple. Je ne desire » rien que de voir ma conduite mise » au grand jour, et je n'aurais pas » hésité un instant à me mettre » sous le coup de la loi, si je n'avais » craint de porter atteinte aux prérogatives du peuple. »

L'assemblée passa à l'ordre du jour, motivé sur ce qu'elle avait entendu comprendre Philippe Egalité dans son décret.

A la réception de cet ordre, d'Orléans fut conduit à l'Abbaye, où on lui annonça bientôt qu'il devait être détenu à Marseille.

Guadet, député de la Gironde, ayant obtenu la parole dans cette séance, répondit à une dénonciation

violente que Robespierre avait faite contre son parti; il reprocha lui-même à son accusateur d'avoir dirigé les massacres du 2 septembre, et de s'être servi de son influence sur le corps électoral de Paris, pour faire nommer d'Orléans député à la convention nationale. Y ayant fait, il y a quelque tems, ajouta Guadet, une motion contre les hommes qui pouvaient aspirer à la royauté, le lendemain, à sept heures du matin, je vis entrer chez moi M. d'Orléans. Il me demanda si j'avais entendu le désigner, s'il y avait des craintes sur lui. Je connais *toute votre nullité*, lui dis-je, et s'il n'y avait que vous, je ne vous redouterais pas; mais je vois derrière vous des hommes qui ont besoin de vous; vous n'avez qu'un moyen pour faire cesser tout soupçon, c'est de demander vous-même le décret qui vous bannisse, vous et votre famille; vous sortirez au moins du territoire

de la République, d'une manière honorable : d'Orléans me répondit, que déjà Rabaud de Saint-Etienne lui avait donné le même conseil, et qu'il allait encore consulter un homme dont le nom ne me revient pas dans ce moment.

Le surlendemain, Sillery me vit à l'assemblée, et me parlant de l'avis que j'avais donné à d'Orléans, il dit : *Oui, il n'y a que ce parti à prendre, je le sens bien. Je vais lui faire un bout de discours, à la fin duquel il demandera ce décret ; car il ne sait rien faire lui-même.*

Madame de Sillery, à son retour d'Angleterre, était allée rejoindre ses chers élèves ; elle était partie pour l'armée avec mademoiselle d'Orléans, leur sœur, et s'était fixée dans la ville de Tournay.

Soit que d'Orléans eût quelque sujet de se plaindre de madame de Sil-

lery, soit qu'il voulût lui donner une aide-gouvernante, il avait fait partir, dès le mois de mars, madame Topin, avec les instructions suivantes :

« Madame Topin se rendra à Tournay, prendra connaissance des » dépenses qu'a faites ma fille, depuis qu'elle y est, et s'entendra, » sur cela, avec le curé d'Orchies, » qui a été chargé par Merlin de la » surveiller. Elle m'en rendra compte » le plutôt qu'elle pourra.

» Elle se chargera, le jour de son » arrivée, de compter les dépenses que » ma fille peut avoir à faire pour ses » nécessités et son agrément. Mon » intention est qu'elle ait tous les » jours, à dîner, pour cinq et six » personnes, une voiture à deux chevaux, pour promener trois ou quatre fois la semaine, et pour domestiques, une femme-de-chambre et un laquais. Je lui enverrai,

» dans peu, un valet-de-chambre. » Madame Topin paiera tout ; je lui » ferai passer de l'argent pour cela. » Je desire que sa dépense n'excède » pas quatre mille livres, argent de » France, par mois.

» Elle restera à Tournay, avec ma » fille, jusqu'à ce que je lui en écrive » autrement, à moins qu'il n'arrive » subitement des évènemens que je » ne puis prévoir, tels que les insur- » rections, qui la mettraient dans un » danger imminent, ou l'invasion des » ennemis, auxquels cas elle revien- » dra avec elle à Lille, où elle at- » tendra de mes nouvelles. Elle com- » muniquera les présentes instruc- » tions à ma fille, qui les fera voir à » qui elle voudra ».

A Paris, ce 14 mars 1793, an 2 de la République.

Signé, L. P. J. Egalité.

Madame Topin se rendit à Tournay, ainsi qu'elle en avait reçu l'ordre de son maître ; elle y arriva au moment où Dumouriez levait l'étendard de la rébellion, et elle ne tarda pas à reprendre la route de Paris.

Mais la déclaration qu'elle fit à son retour, par-devant un officier de police, est trop importante pour n'être pas mise sous les yeux du lecteur.

Déclaration de la citoyenne Topin, sous-gouvernante de Louise-Eugénie-Adélaïde d'Orléans.

L'AN mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an deuxième de la République, et le jeudi, 18 avril, quatre heures de relevée, est comparue devant nous, commissaire de police de la section de la Butte-des-Moulins, la citoyenne Marie-Catherine Lacorne, femme Topin, demeurant maison Egalité ; laquelle nous a déclaré que, suivant

les ordres du citoyen Egalité, elle est partie, le 17 mars dernier, pour remplir ses devoirs auprès de la citoyenne fille dudit citoyen Egalité, en sa qualité de sous-gouvernante; que de retour en cette ville, elle croit qu'il est de son devoir et de son civisme de nous dire tout ce qui est à sa connaissance : en conséquence, nous déclare que, dans les fêtes de Pâques dernières, le lundi ou le mardi, (ne se rappellant pas bien le jour) Dumouriez est venu chez la citoyenne Egalité, où étaient la dame Sillery, et le citoyen Egalité fils aîné; que là, il dit : Qu'il venait de faire arrêter les commissaires de la convention nationale, au moment où ils venaient pour le faire arrêter lui-même, ajoutant, qu'il y avait un décret d'arrestation contre le citoyen Egalité père, qui devait être mis à exécution dans le même moment.

Il ajouta, dans cet entretien, (qu'elle

déclarante n'a pu entièrem
qu'aussi-tôt qu'il se prése
entrer en France, afin d
pour la liberté et l'égalité
les factieux, notamment
elle a remarqué que la c
à approuvé avec éloge le
dit Dumouriez, sans dou
de perfectionner la corr
l'on avait mise dans l'ar
toyen Egalité fils aîné
côté, était trompé par
en matière de politique,
côté, par ladite dame Sil
tière de religion, ce qu
rante a très-bien remarqu
le séjour qu'elle a fait ave
avoir entendu, dans ses
tranquillité ou de repos,
Egalité fils aîné, chant
chante à la messe ou aux
le surlendemain, en dîn
versation s'est échauffé
vantage, que l'on a parlé

des 2 et 3 septembre derniers ; que la dame Sillery s'est déchaînée sur ces journées, contre le citoyen Egalité, disant qu'il avait été aux prisons, et que, dans cette conversation échauffée, elle s'est portée contre lui aux propos les plus injurieux, lui prêtant des crimes atroces, relativement à ces journées ; elle dit que c'était lui qui avait porté le feu et la flamme aux prisons. De cette conversation, Dumouriez passa bientôt à celle relative à la mort du ci-devant roi : ce fut alors que ledit Dumouriez et ladite Sillery s'emportèrent contre le citoyen Egalité père, pour le rendre odieux à ses enfans, et consommer le projet de corruption qu'ils avaient formé contre lui, relativement à ce qu'il avait voté la mort ; que la déclarante avait remarqué que ledit Egalité fils était ébranlé ; que l'on poussa même la tragédie jusqu'à verser des larmes, ce qui détermina la décla-

rante, après que Dumouriez fut parti, à faire des représentations audit citoyen Egalité fils aîné, et le prévenir du dessein qu'avait Dumouriez de l'attirer dans son parti, et par conséquent de le perdre; que Dumouriez, traître, ne pouvait que le tromper; que la déclarante se devant à la vérité, elle doit nous dire que le citoyen Egalité lui répondit, que Dumouriez pouvait bien être un ambitieux, mais qu'il avait le cœur droit, et n'avait d'autre motif que de rendre la France heureuse. Ce fut alors qu'elle, déclarante, vit toute la profondeur de la plaie dudit citoyen Egalité, et elle ne s'occupa plus que de prendre les moyens de dérober au piège la citoyenne Egalité, lorsque, le lendemain, la dame Sillery fit mettre les effets, d'elle déclarante, dans une même vache, avec ceux de la citoyenne Egalité; que, parlant du voyage, elle voulait la laisser aux

soins d'elle, déclarante, et ne point l'emmener avec elle, dans un voyage qu'elle prétendait, disait-elle, faire; que vers deux heures du matin suivant, il fut question de partir; que l'on fit entendre, à elle déclarante, qu'elle irait avec ladite citoyenne Egalité à l'Hermitage, à quoi elle, déclarante, dit que l'on ferait tout ce qu'on voudrait, mais que quant à elle, elle ne voulait point s'expatrier, ni que la citoyenne Egalité fût expatriée; qu'elle ferait tout ce qu'elle pourrait pour exécuter les ordres qu'elle avait reçus du citoyen Egalité père, qu'on lui promit qu'elle ferait, à cet égard, ce qui lui plairait; mais que vers six heures du soir, il se présenta, à l'appartement qu'elles occupaient, un grand nombre de hussards, d'aides-de-camp, et autres officiers de l'état-major de Dumouriez, du nombre desquels étaient Montjoye et Devaux; que l'on fit monter la citoyenne Ega-

lité dans une voiture, en disant à la déclarante qu'on la conduirait à l'Hermitage, et que le lendemain on viendrait prendre, elle déclarante, pour l'y conduire ; que pendant deux jours elle attendit en vain des nouvelles, et d'être conduite à l'Hermitage, comme on le lui avait promis ; que les ennemis menaçant Saint - Amand, elle prit, comme les autres, le parti de la fuite, et fut à Orchies, d'où elle partit pour se rendre à Paris, où elle est arrivée ce jour, à une heure après-midi, par la diligence d'Arras.

Lecture faite à la déclarante, elle y a persisté, etc.

Le plus jeune des fils du duc d'Orléans avait été confié aux soins du général Biron, commandant en chef l'armée d'Italie, et l'un des hommes les plus dévoués à la cause de Philippe; mais ce général n'eut pas plutôt appris le décret rendu par la conven-

tion nationale, qu'il fit arrêter lui-même le jeune Montpensier, et qu'il l'envoya avec une nombreuse escorte au comité de sûreté générale.

Enfin, les ordres furent donnés pour la translation des Bourbons à Marseille, et d'Orléans se mit en voyage, avec le prince de Conti et madame de Bourbon. Les commissaires nommés par le directoire exécutif pour accompagner les détenus, étaient, Gayeux, Laugier et Neigeon. Chaque voiture était occupée par un Bourbon, un gendarme et un commissaire. Madame de Bourbon gardait le plus profond silence, le prince de Conti tremblait la fièvre, et Philippe d'Orléans sifflait. Vers Orgon, à quatre lieues d'Avignon, des coups de fusil furent tirés sur les voitures; mais heureusement personne n'en fut atteint.

Chacun des prisonniers dînait sé-

parément ; mais aux trois quarts de la route, les commissaires voulurent que les repas fussent faits en commun. On remarqua que d'Orléans était celui qui, de toute la famille, semblait avoir le meilleur appétit. Les commissaires lui ayant déclaré que le voyage était aux frais des détenus, il donna cinq cents livres aux gendarmes. Il avait, au reste, l'air extrêmement tranquille ; mais il dut bien se convaincre, pendant son voyage, de la profonde horreur qu'il avait inspirée au peuple français.

De tous côtés on se portait en foule sur son passage, et on lui prodiguait les plus violentes invectives, tandis que ses compagnons d'infortune excitaient la pitié et la commisération publique.

D'Orléans ne fut pas plutôt malheureux, que ses principaux complices l'abandonnèrent ; ils se joigni-

rent eux-mêmes au concert d'imprécations dont il était accablé, et semblèrent appeler, de tous leurs vœux, l'heure de son supplice.

Le seul Voidel, fameux ex-constituant, et président du comité des recherches, eut le courage d'élever la voix en sa faveur. Depuis dix ans il était admis à l'intimité de ce prince; et quelque honte qu'il y ait d'avoir été l'ami d'un pareil monstre, il doit, du moins, s'honorer de lui être resté fidèle dans son infortune, et d'avoir même exposé ses jours pour conserver les siens.

L'héroïsme de l'amitié a quelque chose de sublime, et doit intéresser tous les cœurs vertueux; car, s'il faut un grand courage pour attaquer un homme puissant, il semble qu'il est encore plus beau, plus noble de le défendre, lorsqu'il est opprimé.

Vers la fin d'avril, il fit paraître,

en faveur de d'Orléans, un Mémoire justificatif, ainsi conçu :

Jean-George-Charles Voidel, à ses concitoyens, sur l'affaire de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans.

Celui qui, par la seule impulsion de l'amour de la liberté, dénonce un ennemi de sa patrie, a des droits à la reconnaissance publique. Celui qui prend la défense d'un innocent calomnié, a des droits, non moins sacrés, à l'estime de ses concitoyens. Je viens remplir ce rôle honorable, et justifier au tribunal de l'opinion, un homme qui aima toujours la liberté, qui ne varia jamais dans ses principes, contre lequel on ne peut arguer aucun fait d'incivisme, et bien moins encore de trahison ; un homme qui fut constamment l'objet de la haine, des persécutions et des vengeances de la cour et de l'aristocra-

tie; un homme qui fut toujours l'ennemi de tous les ennemis de sa patrie, quelque masque qu'ils aient pris tour à tour pour couvrir leur ambition et leurs projets liberticides; un homme qui, pour prix de tous les sacrifices qu'il a faits à la liberté et à l'égalité, se trouve en ce moment, comme père, comme citoyen, comme représentant du peuple, attaqué par tout ce qu'il y a de sensible au cœur de l'homme, et traité avec une rigueur que réprouvent les premiers principes de l'ordre social; mais telle est la force de la vérité, que seul, dans les fers et au secret, sans intrigue, sans conseils, et sans autre secours que celui de sa conscience, il résistera à ce nouvel orage; puisse-t-il être le dernier!

Hommes méchans, injustes et cruels, qui le poursuivez avec tant d'acharnement, quels reproches avez-vous à

faire à Louis-Philippe-Joseph d'Orléans ? Pouvez-vous citer contre lui un mot, un écrit, une action coupable ? Non. Mais il était le chef de la faction à laquelle il avait attaché son nom ? Où est-elle, cette faction ? par quel acte a-t-elle signalé son existence et ses projets ? Je vais vous le dire. Quand la minorité de la noblesse, au mois de juin 1789, se réunit aux seuls vrais représentans du peuple, c'était pour la faction d'Orléans. Quand au mois de juillet suivant, la Bastille tomba sous le canon de la liberté, c'était encore pour la cour et l'aristocratie un des effets de la faction d'Orléans. Quand au mois d'octobre de la même année, le peuple, fatigué des trahisons de la cour, attaqua le château de Versailles, c'était toujours la faction d'Orléans ; son chef imaginaire fut poursuivi à cette époque par un tribunal contre-révolutionnaire, sur la demande de la

cour. Quel était l'agent de la cour? Lafayette. Quels étaient les témoins? des émigrés? des scélérats, aujourd'hui reconnus comme tels. Il n'y a presque pas une seule des brillantes époques de la révolution, à laquelle les ennemis de la patrie ne se soient plu à attacher le nom d'Orléans; et l'on sait dans quel sens, sous l'assemblée législative, lorsque la liste civile fut employée à ressusciter cette prétendue faction, (tous ces faits sont connus de l'Europe entière, et cependant quelques membres de la convention se sont emparés de ces instrumens usés, pour faire prononcer le bannissement de la famille des Bourbons.) Ce projet échouera encore par l'effet de ce sentiment naturel de justice, qui réprouve, sous quelque aspect et sous quelque forme qu'elle se présente, la punition des innocens; mais l'effet de la malveillance n'était que suspendu; on ne se contenta pas, pour

le faire réussir, de présenter des vues politiques ; on employa l'intrigue auprès de d'Orléans, en ma présence. Pétion voulut lui faire adopter et appuyer lui-même cette mesure. Ce devait être pour lui une occasion unique de prouver son attachement à la patrie, et son amour pour la paix. Ce n'était, dit-on, qu'un exil momentané, et honorable pour d'Orléans et pour sa famille ; on paierait toutes ses dettes, tous ses biens lui seraient conservés, on armerait un vaisseau pour le transporter..... à l'autre monde.

D'Orléans n'examina pas si ces offres étaient plus séduisantes que réelles, s'il était au pouvoir de ceux qui les faisaient de les réaliser. Il ne consulta que son devoir. Représentant du peuple, fidèle à son poste, il voulut y rester ; il ne consentit pas à déterminer, par son assentiment, une

telle violation des principes de la représentation nationale. La haine de certains hommes s'accrut contre lui ; on ne douta plus qu'il ne fût le chef d'une faction, pour ne pas se rendre, en effet, à d'aussi magnifiques promesses ; il fallait qu'il eût de brillantes espérances !

Hé oui, sans doute, il avait celle de servir sa patrie. Le croyait-on conspirateur ou traître ? non ; car dans cette supposition, le punir par l'exil eût été une faiblesse, et le récompenser un crime. Mais il était dangereux, parce qu'on se servait de son nom. Eh ! de quel nom la malveillance ne peut-elle pas se servir, pour masquer ses projets criminels ? La faction d'Orléans était un fantôme, derrière lequel se retranchaient tous les intrigans, les aristocrates, les conspirateurs, pour miner sourdement l'édifice de la liberté, et s'assurer l'im-

punité de leurs crimes, en rejetant tout sur cette faction, qu'il était impossible de découvrir, puisqu'elle n'existait pas. Depuis quatre années, combien de complots formés contre la liberté...! combien de conspirations, de trahisons se sont rapidement succédées ! combien de coupables convaincus et punis, soit à Paris, soit dans les départemens ! qu'a-t-on découvert de la prétendue faction d'Orléans ? Rien. Depuis quatre années, et dans le cours d'une révolution qui a présenté tant d'incidens extraordinaires, j'ai vu tour-à-tour les objets de la faveur du peuple, Lameth, Barnave, Mirabeau, Lafayette, Pétion, et dans cette longue suite de crimes, d'une part, et de triomphes, de l'autre, a-t-on jamais pu dire : D'Orléans est l'auteur ou le complice de tel crime? a-t-on jamais crié *vive d'Orléans ?* Dans le procès du dernier roi des Français,

d'Orléans vota sa mort. Dans ce vœu triste, mais nécessaire, il ne consulta que sa conscience; il savait que la manifestation de son opinion donnerait contre lui un nouveau cours à la calomnie; mais il avait, comme représentant du peuple, un devoir à remplir. Celui qui, sur les plus grands intérêts de l'Etat, ne sait pas avoir une opinion, ou craint de l'exprimer, est indigne du caractère et des fonctions augustes de législateur. Celui qui serait coupable d'exprimer une autre opinion que la sienne, serait un malhonnête homme ! Celui-là seul fait son devoir, et mérite l'estime publique, qui, pour satisfaire à sa conscience et servir son pays, méprise les clameurs et brave la calomnie. On a dit même, à la convention, qu'en votant la mort de Louis XVI, d'Orléans voulait prendre sa place. Ambitionner le trône, au moment où dans la nouvelle langue des Français

le trône et l'échafaud devenaient synonymes, eût été le comble du délire, de l'audace et de la scélératesse; mais enfin, dans cette absurde hypothèse, il aurait eu des complices. Quels devaient être ses complices ? Ceux qui avaient voté la mort de Capet.

Qui a voulu empêcher la mort du roi ? Dumouriez. Qui a voulu rétablir la royauté ? Dumouriez. Quels étaient les partisans de Dumouriez ? Ils sont connus. Hommes justes et juges, comparez et jugez.

Dumouriez haïssait d'Orléans : il le diffamait en présence même de ses enfans; il lui reprochait son vœu dans le procès de Louis Capet; il lui attribuait une influence active dans les événemens malheureux du 2 septembre. Il éloignait le cœur de Louis-Philippe de Chartres d'un père que jusque-là il avait tendrement aimé.

Pendant que le monstre s'emparait

de l'esprit de ce jeune homme, par la politique et par l'ascendant que lui donnait sa réputation militaire, madame Sillery, son institutrice, agissait sur son cœur par la superstition, par la piété, et sous les noms de *raison* et de *vertu*, faisait entrer dans son ame l'erreur et le crime.

Ainsi se prépara et se consomma la ruine de ce malheureux excusable, s'il était possible d'excuser une trahison contre sa patrie. Les ennemis d'Orléans ont habilement profité de cette circonstance pour faire exécuter le décret d'expulsion, sans accusation, sans preuves, même sans indices de complicité. Sur la dénonciation évidemment absurde, évidemment fausse d'un prétendu voyage en Normandie et en Bretagne, dénonciation lancée à la tribune de la convention, pendant que d'Orléans était à l'Abbaye, dénonciation détruite à l'avance

par son séjour non interrompu à Paris, par sa présence de tous les jours à la convention, on arrête un représentant du peuple, on le suspend de l'exercice de ses fonctions, on le transporte à Marseille sans l'avoir entendu, on ordonne qu'il sera poursuivi sur des faits qui ne sont pas connus, et dans cette violation manifeste des droits de l'homme, cet homme, chef d'une faction puissante, cet homme qui avait des partisans si nombreux, cet homme qu'on voulait faire roi, est abandonné de ceux même qui connaissaient le mieux son innocence, et pas une voix ne s'élève en sa faveur.

Est-elle bien détruite, enfin, cette chimère de la faction d'Orléans ? Homme innocent et malheureux ! vous serez enfin jugé et connu. Un long calme succédera à cette violente tempête, et bientôt les triomphes et

le bonheur de la République, l'estime de vos concitoyens, l'attachement de vos amis, le civisme et la tendresse de vos autres enfans vous consoleront du malheur d'en avoir produit un qui viola l'engagement sacré qu'il avait contracté envers sa patrie.

Signé, CHARLES VOIDEL.

Cette apologie, assez maladroite, ne produisit aucune espèce de sensation, et son auteur n'en reçut d'autre prix que celui de partager, avec son client, le mépris et la haine publics.

La convention nationale avait décrété que d'Orléans serait traduit devant le tribunal criminel du département des Bouches-du-Rhône, et elle n'avait envoyé aucune pièce à l'appui de l'accusation. Il semblait qu'on eût cherché à lui ménager un triomphe facile; car, en matière de

procédure, il faut des pièces et des faits positifs.

Le 7 mai 1793, d'Orléans parut devant le président du tribunal criminel de Marseille, et le président lui fit subir l'interrogatoire suivant :

Le président : Votre nom, citoyen ?

R. Louis-Philippe-Joseph Egalité.

D. Votre âge, citoyen ?

R. Quarante-six ans.

D. Où êtes-vous né ?

R. A Saint-Cloud, résidant à Paris.

D. Connaissez-vous le motif de votre arrestation ?

R. Non, citoyen ; le décret de la convention porte : Pour mesure de sûreté générale, je ne sais pas autre chose.

D. Quelle avait été votre opinion sur les Etats-généraux de 1789, qui prirent le nom d'Assemblée nationale ?

R. Je pensais qu'ils devaient être assemblée nationale.

D. Dans cette première assemblée, n'intriguiez-vous pas pour empêcher la destruction du clergé, des parlemens et de la noblesse ?

R. Non, citoyen, je n'intriguai pas ; je n'ai jamais intrigué, et je fus un des premiers de la chambre de la noblesse qui se réunirent à ce qu'on appelait alors la chambre du tiers.

D. En 1789, lorsque le peuple se porta à Versailles pour faire venir Capet et sa famille à Paris, n'aviez-vous pas un parti, conduit par Mirabeau, pour vous mettre sur le trône ?

R. Non, citoyen ; je n'ai jamais eu de parti d'aucune espèce ; j'ai

toujours eu en aversion d'être sur le trône ; je n'y ai jamais pensé, et n'ai jamais été lié particulièrement avec Mirabeau.

D. Cependant, à cette époque, Mirabeau vous dit : Montez à cheval, et vous êtes roi !

R. Je ne me le rappelle pas ; il ne m'a jamais tenu de semblables propos ; je ne l'aurais pas écouté de sang-froid.

D. On assurait alors que vous aviez fait répandre beaucoup d'argent pour monter sur le trône, et que vous vous serviez de l'influence de Mirabeau pour vous populariser ?

R. Je n'ai jamais fait répandre d'argent ; je n'ai chéri et desiré que la liberté.

D. N'assistiez-vous pas à des conciliabules, où étaient les Bouillé, les Mirabeau, les Lafayette, et autres qui voulaient nous asservir ?

R. Non, citoyen; je n'ai jamais eu connaissance de ces conciliabules, et n'ai jamais assisté à aucun, d'aucune espèce.

D. N'est-ce pas vous qui suscitâtes cette visite populaire aux Tuileries, le 20 juin 1792, dans l'espoir qu'on se déferait de Capet et de son fils, et que vous leur succéderiez sur le trône?

R. Non, citoyen; je n'ai jamais eu pareille pensée, je n'étais pas à Paris dans ce tems.

D. Vous vous flattiez cependant, à la journée du 10 août, que Capet et son fils périssant, vous seriez roi?

R. Non, citoyen.

D. Vos voyages en Angleterre n'avaient-ils pas pour but de vous assurer de la cour de Saint-James, pour vous aider à monter sur le trône?

R. Non, citoyen; mes premiers

voyages en Angleterre n'ont été faits que pour jouir de la liberté, dont nous ne jouissions pas encore dans ce tems-là. Je n'ai fait le dernier, en 1789, qu'avec une mission du gouvernement, et l'approbation de la convention nationale. Il n'avait pas l'objet sur lequel vous me questionnez.

D. N'avez-vous pas cabalé pour vous faire nommer représentant du peuple ?

R. Non, citoyen; je l'ai desiré, mais je n'ai fait aucune cabale.

D. Quelle fut votre opinion, au moment de l'abolition de la royauté, et sur la République, une et indivisible ?

R. La République, une et indivisible.

D. Mais vous conçûtes alors le projet d'être dictateur ou protecteur ?

R.

R. Non, citoyen; je n'ai jamais eu ce desir.

D. Quel était votre projet, en envoyant vos deux fils à l'armée?

R. Je n'ai point envoyé mes deux fils à l'armée : ils étaient entrés dans la carrière militaire; l'un était colonel, l'autre sous-lieutenant, dans le même régiment, et ils ont poursuivi cette carrière.

D. N'étiez-vous pas étroitement lié avec Dumouriez?

R. Non, citoyen, je le connaissais très-peu.

D. N'avait-il pas mené vos deux fils avec lui à l'armée, pour leur attirer la bienveillance des soldats, et les faire servir à ses infâmes trahisons?

R. Ils étaient à l'armée avant que Dumouriez y arrivât, car ils servaient

déjà, lorsque le maréchal de Rochambeau commandait.

D. Sans doute vous vîtes Dumouriez, lorsqu'il vint de son armée à Paris, et il vous fit part des projets sinistres qu'il avait conçus?

R. Je n'ai jamais vu Dumouriez qu'une fois, et l'espace de cinq minutes; il ne me fit part d'aucun projet de cette espèce, et s'il l'eût fait, je ne l'aurais pas tenu secret. Ce fut par hasard que je le rencontrai.

D. Ne vous dit-il pas qu'il placerait votre fils aîné duc de Brabant et de Hollande, tandis que lui, Dumouriez, serait capitaine-général?

R. Non, citoyen; il ne me parla pas de cela. Il me dit seulement qu'il aimait beaucoup mon fils, et qu'il était bon officier.

D. Il fallait bien que vous eussiez quelques projets, puisque vous aviez

envoyé votre fille dans une ville frontière, auprès de Dumouriez, avec la famille Sillery ?

R. Ma fille avait voyagé en Angleterre, pour sa santé, et achever son éducation dans la langue anglaise; elle était confiée, depuis sa naissance, presque dès l'âge de deux ans, aux soins de la citoyenne Sillery.

Quand l'ambassadeur d'Angleterre en France fut rappelé, j'écrivis positivement à la citoyenne Sillery de ramener ma fille en France, ne voulant pas qu'elle pût passer pour émigrée. La citoyenne Sillery retarda son retour, par différentes raisons de santé, et elle n'arriva qu'au moment où la loi, sur les émigrés, fut rendue. Comme cette loi ordonnait aux personnes qui avaient voyagé, et qui avaient des explications à donner sur leurs voyages, de sortir de France en atten-

dant, pour ne pas passer pour émigrés, je la fis partir pour Tournay, et elle en fit la déclaration à la commune de Paris; mais à ce moment, je retirai à la citoyenne Sillery les pouvoirs que je lui avais donnés et l'autorité qu'elle avait sur ma fille. Je chargeai quelques personnes de chercher, dans la Belgique, une femme qui pût prendre soin d'elle, parce que je ne pouvais, en ce moment, en faire partir une de Paris, qui aurait été réputée émigrée, si elle était sortie de France.

D. Sans doute votre fils aîné vous avait instruit, dans sa correspondance, des projets liberticides de Dumouriez?

R. Non, citoyen; depuis le jugement de Louis Capet, notre correspondance était devenue beaucoup plus froide, parce que son opinion n'était

pas la même que la mienne; il ne m'avait fait part d'aucun projet.

D. Il n'est pas possible que votre fils aîné ne fût pas instruit des projets de cet infâme général, puisqu'il s'est enfui avec lui; par conséquent, vous devriez en être instruit vous-même : je vous interpelle de dire la vérité.

R. C'est avec la plus grande vérité que je déclare que je n'en étais nullement instruit. Si j'avais eu le moindre soupçon, je ne l'aurais pas tenu secret : je n'en ai eu nulle connaissance.

D. N'est-ce pas pour vous masquer que vous siégiez à la montagne de la convention, et que vous votâtes la mort du tyran sans appel, tandis que vos partisans et vos amis étaient parmi les appelans?

R. Je n'ai jamais eu de parti; je

n'ai jamais rien fait pour me masquer, je n'ai suivi que ce que m'a dicté ma conscience.

D. Depuis la mort du tyran, n'avez-vous pas envoyé des émissaires dans les départemens du Nord, pour sonder l'opinion publique, et connaître si elle ne répugnerait pas à vous avoir pour roi?

R. Non, citoyen, aucuns.

D. On a cependant reconnu de vos gens, parcourant les départemens, et tenant à-peu-près ce langage.

R. Cela ne peut pas être.

D. Quelle liaison aviez-vous avec Biron?

R. Liaisons d'amitié, depuis trente ans; nous sommes du même âge, nés le même jour.

D. Est-ce lui qui a demandé que votre fils cadet servît auprès de lui,

ou est-ce le ministre qui l'a envoyé à l'armée d'Italie ?

R. C'est mon fils cadet qui l'a demandé au ministre, après en avoir obtenu le consentement et l'agrément de Biron.

D. N'entra-t-il pas dans vos vues, que de vos deux fils, l'un se popularisât dans l'armée du Nord, et l'autre dans celle du Midi, pour seconder les projets liberticides de l'infâme Dumouriez ?

R. Non, citoyen; encore une fois, je n'avais aucune connaissance des projets de l'infâme Dumouriez; c'est mon fils qui a demandé à passer dans l'armée du Midi; je n'ai fait que me rendre à ses desirs, en appuyant sa demande auprès de Biron.

D. Quels étaient les membres de la convention que vous fréquentiez le plus assidument ?

R. Je n'en fréquentais aucun assidument; je n'étais lié intimement avec aucun. Ceux avec qui je communiquais le plus, dans la convention, étaient ceux qui siégeaient dans le côté qu'on appelle *la Montagne*.

D. N'avez vous pas fait dernièrement un voyage dans les départemens de l'Orne et du Loiret, et notamment à Orléans? quel en était le motif?

R. Je ne me suis pas éloigné de Paris, de plus de dix lieues, depuis le commencement de la convention; j'ai très-peu manqué de séances de la convention, et jamais deux de suite, et n'ai découché de Paris que pour coucher à trois lieues, dans une terre à moi, et pour une nuit, et encore très-rarement.

D. Vous y avez donc envoyé quelques émissaires?

R. Personne.

D. Donnez-vous quelques motifs sur la réputation douteuse que vous avez ?

R. Je ne croyais pas en avoir une douteuse parmi les patriotes.

D. Avez-vous toujours agi d'après vous-même, ou d'après un conseil particulier ?

R. D'après moi-même, citoyen.

D. Vous nous avez dit que vous aviez une aversion marquée pour le trône; pourquoi ne vous êtes-vous pas attaché à vous laver de ces inculpations, ou à les repousser ?

R. Fort de la pureté de ma conscience, de mes intentions et de ma conduite, sûr qu'elle me ferait triompher de toutes les calomnies, je les ai toujours méprisées.

D. Brûliez-vous les lettres de votre fils, à mesure qu'elles vous arrivaient ?

R. Quelquefois oui, quelquefois non.

D. Quelle est votre conduite à l'égard de votre fils, depuis que vous avez appris qu'il a trahi la nation ?

R. Au moment où j'ai eu soupçon qu'il avait une mauvaise conduite, j'ai été mis en état d'arrestation; j'ai toujours pensé qu'il y était contraint par la force, et n'ai eu aucun moyen de rien faire.

D. Ne souffriez-vous pas que dans votre maison, vos gens vous flattassent de la royauté, ou de la dictature ?

R. Toutes les personnes qui me connaissent, connaissent aussi ma façon de penser, et ils savent que je l'aurais pris pour une injure.

D. Pourquoi êtes-vous si mal avec les parens de votre famille, qui se disent patriotes ?

R. Je ne connais point de parens de ma famille avec qui je suis mal, et qui se disent patriotes.

D. Depuis que vous êtes en arrestation au fort, n'avez-vous pas cherché à avoir communication avec quelques personnes de la cité ?

R. Non, citoyen; point d'autre que celle avec les ouvriers dont j'avais besoin.

Lecture faite, y a persisté, etc.

Son jeune fils subit l'interrogatoire suivant.

Le président. Comment vous appelez vous ?

R. Alphonse-Léonard d'Orléans.

D. Quel âge avez-vous ?

R. J'ai treize ans.

D. Où êtes-vous né ?

R. A Paris.

D. Vous y demeuriez ?

R. Oui, citoyen.

D. N'auriez-vous pas mieux aimé être prince dans l'ancien régime ?

R. Non, sûrement.

D. Votre papa ne vous a-t-il jamais dit qu'il serait roi ?

R. Jamais.

D. Vous parlait-il en bien de la révolution ?

R. Oui, toujours.

D. Il vous disait donc de bien aimer la liberté et l'égalité ?

R. Oui, citoyen.

D. Fréquentait-il quelques aristocrates dans la maison de votre père ?

R. Non, citoyen.

D. Les domestiques, tous les gens de votre maison ne vous parlaient-ils pas beaucoup de l'aristocratie ?

R. Aucun ne m'en parlait.

D. Vos maîtres vous parlaient-ils de la liberté et de l'égalité?

R. Non; ils me donnaient souvent les bonnes nouvelles.

D. De sorte que vous n'avez jamais entendu parler du projet qu'il fallait un roi?

R. Non, jamais.

D. Aimeriez-vous mieux le titre de prince que celui de citoyen?

R. J'aime mieux celui de citoyen.

Lecture faite, etc.

Cet interrogatoire authentique dément, de la manière la plus formelle, les réponses que l'on a supposé avoir été faites par le jeune prince. De prétendus historiens n'ont pas craint d'affirmer que quand on lui avait fait cette question : Etes-vous patriote? il avait répondu : Fi donc, je suis aristocrate.

La municipalité de Marseille fit annoncer aux membres de la famille des Bourbons, peu de jours après leur interrogatoire, qu'ils ne pouvaient rester plus long-tems au château de Notre-Dame de la Garde, où ils avaient été provisoirement détenus, que ce lieu était trop fréquenté par les marins, qui ont une très-grande dévotion à la Vierge qui s'y trouve, que la garde des prisonniers exigeait un déplacement très-fatigant, et que, d'ailleurs, les détenus et les commissaires y étaient trop resserrés, tandis qu'aucun de ces inconvéniens ne se présentait dans le local du fort Saint-François; ou on se proposait de les transférer.

Le 30 mai, la translation de d'Orléans, à sa nouvelle prison, fut effectuée; il était escorté d'une garde de 1,200 hommes, et recueillit, sur son passage, les marques de la pro-

fondehorreur qu'inspirait sa présence au peuple de Marseille.

Depuis son arrivée de Paris, d'Orléans avait paru assez tranquille; et ne pouvant charmer les ennuis de sa prison, soit par la lecture, soit par des talens agréables, fruits d'une bonne éducation, il se livra plus que jamais à la perversité de ses goûts, et se gorgea, matin et soir, de viande, de vin et de liqueurs fortes. Cette vie crapuleuse scandalisa tellement les autres prisonniers, que le prince de Conti fut obligé de s'en plaindre à la municipalité, et de demander, comme la plus grande faveur, qu'on lui ôtât un pareil voisinage.

Mais quand d'Orléans fut arrivé dans sa nouvelle demeure, et qu'il vit qu'elle ne consistait que dans une seule chambre, sans décoration, et sur les murailles de laquelle il ne se

trouvait que des emblêmes sinistres, fruits de l'oisiveté et des vices des prisonniers qui l'avaient précédés dans ce triste séjour, il parut extrêmement affecté de sa nouvelle situation, et fit éclater les plaintes les plus amères.

Sa chambre n'avait vue que sur la mer, encore ne l'appercevait-il qu'en montant sur une chaise, et à travers des grillages formés de barreaux de fer très-épais.

Le 2 juillet, il fit présenter, à la municipalité de Marseille, une pétition, par laquelle il demandait à être placé dans un appartement plus salubre que celui qu'il occupait, d'avoir la liberté de communiquer avec sa famille, de voir ses domestiques venus de Paris, de recevoir ses lettres, d'en faire passer, et de pouvoir lire les papiers publics.

Le 3 au matin, ayant appris que la municipalité avait passé à l'ordre du jour sur sa pétition, il écrivit à la convention nationale la lettre suivante :

Marseille, au fort St.-Jean, 3 juin.

Citoyens,

J'ATTENDAIS patiemment ce que vous prononceriez à mon égard, d'après l'interrogatoire que j'ai subi; mais au moment où je me flattais de voir arriver cette décision que la certitude de mon innocence me faisait desirer vivement, j'ai été resserré beaucoup plus, et puis transféré au fort Saint-Jean, où je suis depuis le 27 mai, dans une prison très-froide, sans recevoir de nouvelles de personne, sans personnes à moi pour nous servir, moi et mon fils, car on a fait partir mes domestiques qui étaient venus ici avec un passe-port de votre comité de salut-public, sans que j'aie pu les voir ni leur parler.

Cette dure détention vient sûrement de ce que votre décret qui ordonne notre translation à Marseille, et que nous y soyons tenus en état d'arrestation, a été mal compris et interprété trop rudement; je vous prie, citoyens mes collègues, de vouloir bien rendre un décret qui ne laisse aucune incertitude sur la manière dont je dois être traité, et qui sauve la responsabilité des citoyens à la garde desquels vous m'avez confié.

En attendant que vous me rendiez la justice que je mérite, par mon attachement sans bornes à la République, et ma conduite dans toute la révolution, et que vous me rendiez entièrement la liberté, que je n'ai jamais employée, et n'emploierai que pour servir ma patrie, et tenir les sermens que je lui ai faits, je vous demande avec instance, citoyens collègues, que votre décret, s'il ne m'accorde

pas la liberté toute entière, porte clairement la permission de communiquer avec les personnes que je désignerai, et l'ordre de ne pas me renfermer dans une prison, et de me laisser libre de me promener et de prendre l'air, chose absolument nécessaire à ma santé, fort dérangée par les peines morales et physiques que j'ai éprouvées depuis quelque tems.

Signé, L. P. J. Egalité.

Cette lettre fut renvoyée au comité de salut-public. La face des événemens politiques était bien changée, lorsqu'elle parvint à la convention nationale. La journée du 31 mai en avait exclus tous les députés connus sous le nom de *Girondins*, qui, après avoir creusé trop imprudemment le gouffre d'une nouvelle révolution, ne devinrent plus les maîtres de le combler, et y furent eux-mêmes englou-

tis avec tous les citoyens illustres par leur naissance ou par leurs vertus...

D'Orléans fut traduit, comme le voulait le décret de la convention, devant le tribunal criminel du département des Bouches-du-Rhône; le comité de salut-public n'ayant envoyé aucune pièce à sa charge, il fut honorablement acquitté, mais il ne fut point élargi, d'après un arrêté du comité de sûreté générale, qui le défendait de la manière la plus formelle.

Dès qu'on apprit dans la capitale la nouvelle de cette absolution, on parut craindre que Robespierre n'eût dicté le jugement du tribunal, et qu'il ne voulût profiter de l'ascendant que lui donnaient les événemens du 31 mai, pour présenter aux Français le maître dont ils auraient trouvé le joug le plus insupportable.

Mais on reconnut bientôt combien

ces craintes étaient chimériques; Robespierre sentit qu'il perdrait, dans un instant, une popularité acquise par tant de crimes, s'il s'associait au plus vil et au plus horrible de tous les hommes.

Il adopta un tout autre système; il résolut de sacrifier d'Orléans à l'opinion publique, et pour atténuer l'intérêt que pourrait exciter la proscription des députés de la Gironde, il eut la politique de le faire comprendre dans l'acte d'accusation qui les frappait.

En conséquence, le farouche Amar vint, au nom du comité de sûreté générale, faire décréter la traduction au tribunal révolutionnaire, de Vergniaud, Gensonné, Guadet, Isnard, Brissot, Vergniaud, du-Perret, Carra, Sillery, Condorcet, Fauchet, évêque du Calvados; Doulcet-Pontecoulant, Ducos, Boyer-Fonfrède, Ga-

mond, Molvault, Gardien, Dufriche-Valazé, Vallée, Duprat, Mainvieille, Delahaie, Bonnet, Lacaze, Mazuyer, Savary, Lehardi, Hardi, Boileau, Rouyer, Antiboul, Lasource, Lesterpt-Beauvais, Duchâtel, Duval, Dévérité, Bresson, Noël, Coustard, Andrei, de la Corse; Grangeneuve, Viger, et Philippe Egalité, duc d'Orléans.

Ce qui paraîtra bizarre, c'est que dans le rapport qui précédait le décret d'accusation, il ne se trouvait pas un mot qui eût le moindre rapport à d'Orléans, et qu'on ne prit pas la peine de donner les raisons qui l'avaient fait comprendre dans cette fournée.

Parmi les députés nommés plus haut, un grand nombre avait eu le bon esprit de prendre la fuite. Mais plusieurs d'entre eux, ignorans en révolutions, s'étaient laissés arrêter,

ou plutôt étaient venus s'offrir d'eux-mêmes aux glaives des bourreaux. Robespierre avait expédié des ordres pour faire revenir d'Orléans à Paris, et dans sa politique sanguinaire, il nourrissait l'espoir de faire tomber sa tête avec celles de ses plus cruels ennemis; mais son arrivée à Paris ayant été retardée, il ne put résister davantage à la soif de sang qui le dévorait, et, le 10 brumaire an 2, ou 31 septembre 1793, les vingt et un députés, au nombre desquels était Sillery, furent conduits à l'échafaud.

Pendant cette exécution sanglante, d'Orléans s'approchait de la capitale: sa translation s'était faite avec le plus grand mystère; car lorsqu'on répandit la nouvelle de son arrivée à la Conciergerie, personne ne voulut d'abord y ajouter foi.

D'Orléans ayant été acquitté hono-

rablement par le premier tribunal devant lequel il avait paru, ouvrit son cœur à l'espoir, lorsqu'il se vit transféré à Paris. Le triomphe du parti de la montagne, dans lequel il avait un grand nombre de partisans, acheva de le rassurer sur son sort, et, persuadé qu'il touchait au terme de sa captivité, il donna les signes de joie les moins équivoques. Le concierge, partageant sa sécurité, eut les plus grandes attentions pour lui, et lui dressa un fort bon lit dans sa propre chambre.

Ce concierge m'a assuré, dit l'auteur de la Conjuration, que d'Orléans se comporta avec une véritable dignité, et même une sorte de hauteur. *On voyait bien*, ce sont les propres expressions du concierge, *qu'il se souvenait d'avoir été premier prince du sang; il me traitait avec honnêteté, mais sans aucune sorte de familiarité.*

miliarité. Le mot de citoyen *ne sortait jamais de sa bouche; il buvait tout le long de la journée, et encore une partie de la nuit; il buvait, de préférence, du vin blanc de Champagne. Il n'avait nulle idée qu'il devait mourir. Pendant les heures qu'il donnait au sommeil, il dormait profondément; il ne parlait jamais des affaires publiques.*

Enfin, le 16 brumaire, après s'être, comme à l'ordinaire, gorgé d'excellent vin de Champagne, il parut au tribunal révolutionnaire, où on le réunit au représentant Coustard, arrêté depuis l'exécution de ses vingt et un collègues. Herman, président, fit subir à d'Orléans l'interrogatoire suivant:

Interrogé sur ses noms, surnoms, âge, qualité, lieu de naissance et demeure,

A répondu se nommer Louis Phi-

lippe-Joseph Egalité, âgé de quarante-six ans, amiral, et député à la convention nationale, demeurant ordinairement à Paris.

Le greffier donne lecture de l'acte d'accusation de Brissot, etc. etc.

Le président à l'accusé : Voilà ce dont le peuple français vous accuse par l'organe de ses représentans. Prêtez une oreille attentive. Les débats vont commencer.

L'accusateur public, à l'accusé Egalité. Avez-vous connu Brissot ?

R. Je l'ai connu, mais je ne me rappelle pas lui avoir parlé depuis qu'il est à la convention (1).

D. Quel était le poste que remplissait Sillery - Genlis auprès de vous ?

R. Il m'était attaché en qualité de

(1) Il paraît par cette réponse que d'Orléans ignorait la mort de Brissot.

capitaine des chasseurs du ci-devant Dauphiné.

D. N'avez-vous point eu, chez Sillery, des entrevues particulières avec Laclos, Brissot et autres conspirateurs ?

R. Non.

D. Depuis quel tems avez-vous cessé de fréquenter Pétion ?

R. Depuis qu'il m'avait conseillé de donner ma démission de représentant du peuple.

D. N'avez-vous pas assisté à des conciliabules tenus chez Pétion ?

R. Non.

D. Comment avez-vous pu consentir à livrer votre fille entre les mains de ce traître, et de la Genlis, femme adroite et perfide, qui depuis a émigré ?

R. J'ai, à la vérité, consenti à livrer ma fille à la femme Sillery, qui ne méritait pas ma confiance. Elle

s'est associée à Pétion; je lui ai donné, sans dessein, mon approbation pour qu'il l'accompagnât en Angleterre.

D. Mais vous ne deviez pas ignorer que la Sillery était une femme intrigante ?

R. Je l'ignorais absolument.

D. Quel était le motif du voyage de votre fille en Angleterre ?

R. Le besoin de voyager pour rétablir sa santé.

D. N'est-ce pas par suite d'une combinaison que vous, accusé, avez voté la mort du tyran, tandis que Sillery, qui vous était attaché, a voté contre ?

R. Non; j'ai voté en mon ame et conscience.

D. Avez-vous connaissance que Pétion ait été lié avec quelqu'un de votre famille ?

R. Non.

D. Vous n'avez sans doute pas ignoré qu'il entretenait une correspondance très-suivie avec votre fils, qui était à l'armée de Dumouriez ?

R. Je sais qu'il a reçu de lui plusieurs lettres.

D. Avez-vous connaissance que Sillery était très-lié avec Brissot et Louvet ?

R. Non.

D. Avez-vous connaissance que Louvet devait proposer l'expulsion des Bourbons, du territoire de la République ?

R. Non.

D. N'avez-vous pas, un jour, dîné avec Ducos et plusieurs autres députés conspirateurs ?

R. Je n'ai jamais eu de liaisons avec eux.

D. N'est-ce point par suite des liaisons qui existaient entre vous et la faction, que toutes vos créatures

ont été nommées à la tête de nos armées ?

R. Non certainement.

D. Mais, par exemple, vous ne devez pas ignorer que Servan n'était qu'un ministre de nom, et que c'était Laclos, votre affidé, qui dirigeait le ministère ?

R. Je n'ai aucune connaissance de ce fait.

D. N'avez-vous pas dit, un jour, à un député que vous rencontrâtes : Que me demanderas-tu, quand je serai roi ?

R. Jamais je n'ai tenu ce propos.

D. Ne serait-ce point à Poultier (1) à qui vous l'auriez tenu ? et celui-ci ne vous aurait-il pas répondu : Je te demanderai un pistolet pour te brûler la cervelle ?

R. Non.

(1) Poultier a nié ce propos.

D. N'avez-vous pas été envoyé à Marseille, par la faction, à l'effet d'écarter les traces de la conspiration, dont vous étiez le principal chef?

R. Non.

D. Comment se fait-il que vous, qui étiez à Marseille, au milieu des fédéralistes, qui firent emprisonner et supplicier les patriotes, ils vous aient laissé tranquille?

R. Je parus devant un tribunal qui, après m'avoir donné un défenseur, m'interrogea, et ne me trouva pas coupable.

D. A quelle époque ont cessé vos correspondances avec l'Angleterre?

R. Depuis 1790, que j'y ai été pour y vendre une maison et des effets que j'y avais.

D. Connaissez-vous le nommé Dumont?

R. Non.

D. N'avez-vous pas eu connaissance de couriers qui allaient et venaient de Paris à Londres, à cette époque ?

R. Non.

D. Pendant votre séjour à Londres, n'avez-vous pas été lié avec des créatures de Pitt ?

R. Non; j'ai vu Pitt, parce que j'avais des lettres à lui remettre.

D. N'avez-vous pas eu des liaisons avec des Anglais résidant en France, depuis 1790?

R. Je ne le crois pas.

D. Les raisons du voyage de votre fille n'avaient-elles pas pour but de la marier à quelque prince de la maison d'Angleterre ?

R. Non.

D. Quels ont été les motifs de votre prétendue mission en Angleterre ?

R. C'est que l'on savait que j'étais très-lié avec le parti de l'opposition, et il s'agissait d'entretenir la paix avec l'Angleterre, à cette époque.

D. Avez-vous eu connaissance des manœuvres de Dumouriez, avant que sa trahison eût éclaté ?

R. Non.

D. Comment pensez-vous faire croire aux citoyens jurés, que vous ignoriez les manœuvres de ce scélérat, lui qui était votre créature, vous dont le fils commandait sous ses ordres, et qui a fui avec lui, en partageant sa trahison envers le peuple français, vous qui aviez votre fille près de lui, et qui entreteniez des correspondances avec lui ?

R. Je n'ai jamais reçu de lui que deux ou trois lettres, qui roulaient sur des choses très-indifférentes.

D. Pourquoi, dans la République,

souffriez-vous qu'on vous appelât prince ?

R. J'ai fait tout ce qui dépendait de moi pour l'empêcher. Je l'avais même fait afficher à la porte de ma chambre, en observant que ceux qui me traiteraient ainsi, seraient condamnés à l'amende, en faveur des pauvres.

D. Quelles étaient les vues des grandes largesses que vous avez faites pendant la révolution ?

R. Je n'ai point fait de grandes largesses ; j'ai été assez heureux pour soulager mes concitoyens, au milieu d'un hiver rigoureux, en vendant une petite partie de mes propriétés.

Un seul témoin se présenta dans cette procédure, et encore était-il à la décharge de l'accusé.

Claude Agoust, officier de paix, déposa que, quelques jours avant l'assassinat de le Pelletier-Saint-Far-

geau, une femme lui fit part qu'un particulier qu'elle désigna, était porteur d'une épée empoisonnée, pour assassiner le citoyen Egalité; qu'ayant pris le signalement de ce particulier, lui, déposant, le communiqua à l'administration de police, puis à l'accusé, auquel il recommanda de se plastronner, crainte d'événement; qu'Egalité lui fit réponse, qu'il se tranquillisât sur son compte, attendu qu'il brûlerait la cervelle, s'il se présentait. Quelque tems après, ayant été instruit que le particulier en question était parti pour Gênes, il en instruisit l'accusé. Observe avoir entendu dire à celui-ci, qu'il ne voulait pas être, qu'il n'en fallait jamais. Le déposant ajoute : Qu'il a fait, dans la tenue de sa déclaration, des faits ci-dessus, au comité de sûreté générale de la convention.

Voidel était le défenseur officieux

de d'Orléans. Son plaidoyer fut très-long, mais très-faible de moyens. Il se perdit en vaines déclamations, et divagua, au lieu de raisonner. Enfin, son discours n'était qu'une amplification du Mémoire justificatif qu'il avait publié peu de tems auparavant.

Après avoir entendu la défense de Coustard, Herman, président du tribunal révolutionnaire, prononça le jugement suivant :

Le tribunal, d'après la déclaration unanime du jury, portant que Louis-Philippe-Joseph Egalité, ci-devant d'Orléans, et Anne-Pierre Coustard, ex-député à la convention nationale, sont convaincus d'être les auteurs ou complices de la conspiration qui a existé contre l'unité et l'indivisibilité de la République, contre la liberté et la sûreté du peuple français;

Faisant droit sur le réquisitoire de

l'accusateur public, condamne lesdits Egalité et Coustard à la peine de mort, conformément à la loi du 16 décembre 1792, dont il a été donné lecture ; déclare leurs biens acquis et confisqués au profit de la République.

En entendant ce jugement fatal, Coustard fut prêt à s'évanouir ; mais d'Orléans, sans paraître ébranlé, s'écria d'une voix forte : *Eh bien ! marchons tout de suite.* Il s'avança d'un pas ferme dans la chambre où l'attendaient les bourreaux, et ne donna, à leur aspect, aucun signe de faiblesse. Il fut placé sur la fatale charrette avec Coustard, et trois artisans, nommés Gondier, Laroque et Brousse ; qui avaient été condamnés la veille. A peine le bruit du jugement était répandu dans Paris, qu'une foule innombrable se porta dans toutes les rues, pour voir conduire d'Or-

léans au supplice. En sortant de la Conciergerie, il fut couvert de huées, et les hommes les plus ennemis de ces exécutions sanglantes, mêlèrent eux-mêmes leurs voix aux cris poussés par la populace; mais d'Orléans restait calme, et semblait n'éprouver d'autre sentiment que celui de la pitié.

Ce prince, qui avait tremblé toute sa vie, ne commença à se montrer homme, qu'au moment où sonna sa dernière heure. Il montrait une contenance ferme et assurée, et s'entretenait tranquillement avec le prêtre qui l'accompagnait.

Les flots de peuple répandu sur toutes les places, rendaient le trajet fort long; la voiture s'arrêtait à chaque instant, et c'est alors qu'on vomissait contre sa personne un torrent d'injures.

Les débauches, ses vols, ses in-

trigues, lui furent rappelés; on lui reprocha les massacres de septembre, et l'assassinat de la princesse de Lamballe. Tu as voté la mort de ton parent, eh bien, vas recevoir la mort. Le ciel est juste, il ne permet pas que les scélérats triomphent long-tems.

D'Orléans ne faisait pas la moindre attention aux vérités qu'on lui prodiguait. Il causait beaucoup avec le député Coustard, qui, déjà enseveli dans la nuit du tombeau, ne paraissait pas même l'entendre.

Lorsque les condamnés furent arrivés devant le Palais-Royal, le peuple fit arrêter la voiture. D'Orléans regarda froidement son palais, et en sembla lire l'inscription de *République française, une et indivisible*, qui figurait alors sur tous les édifices publics.

La voiture n'avançant pas, il tourna

le dos à son palais, et fixa le château d'eau, sans montrer la moindre émotion.

On assure que pour s'exalter la tête, il avait eu soin de boire force vin de Champagne ; mais quelque courage qu'il affectât, il était facile de voir qu'il s'était fait en lui une révolution extraordinaire : toutes les excroissances sanguines qui le défiguraient étaient entièrement disparu, et son visage était devenu blanc comme les autres parties de son corps. Depuis la rue de la Loi jusqu'au lieu de l'exécution, il ne cessa de parler à son confesseur, et il reçut, au pied de l'échafaud, sa dernière bénédiction.

D'Orléans fut exécuté sur la place de la Révolution, aujourd'hui place de la Concorde, et sa tête tomba sous le même glaive que celle du malheureux Louis XVI. Lorsque l'exécuteur la montra au peuple, de bruyans

applaudissemens éclatèrent de toute part. Mais il faut détourner la vue de ces tableaux lugubres, et reconnaître la main de la Providence, qui frappe tôt ou tard les grands criminels.

D'Orléans ne fut regretté par personne, et sa mémoire est tellement en exécration, qu'on se défend de l'avoir connu, comme du plus grand forfait.

L'Histoire le jugera comme le dernier des scélérats, et, en effet, il n'eut pas même la force d'être ambitieux.

La soif du pouvoir, le desir de la vengeance, furent peut-être ses premiers mobiles; mais, sur la fin de sa carrière, la débauche l'avait ravalé à l'état des animaux sanguinaires, et il ne suivait d'autre instinct que celui de sa férocité.

Sa malheureuse épouse s'est fixée en Espagne, et ses trois fils pleurent sur le continent d'Amérique le malheur d'être nés d'un pareil monstre.

FIN.